

Rapport sur les résultats ministériels 2021-2022

Ministère de la Justice Canada

L'honorable David Lametti, C.P., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada



L'information contenue dans cette publication ou ce produit peut être reproduite en totalité ou en partie et par n'importe quel moyen, pour des fins personnelles ou publiques non commerciales, sans frais ni autre autorisation, à moins d'indication contraire.

Nous vous demandons :

de faire preuve de diligence raisonnable pour vous assurant l'exactitude du matériel reproduit;

d'indiquer à la fois le titre complet du matériel reproduit, ainsi que son auteur; et

d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que ladite reproduction n'a pas été effectuée en collaboration avec le gouvernement du Canada ou avec son approbation.

Il est interdit de reproduire et de distribuer ce document à des fins commerciales, sauf avec l'autorisation écrite du ministère de la Justice Canada. Pour en savoir davantage, veuillez consulter le site Web du ministère de la Justice Canada à l'adresse <http://www.justice.gc.ca>.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2022

ISSN 2560-9459

N° de cat. J1-21F-PDF

Table des matières

De la part du ministre.....	1
Aperçu des résultats	3
Résultats : ce que nous avons accompli	7
Services juridiques	7
Support au système de justice	23
Services internes.....	45
Dépenses et ressources humaines	49
Ressources humaines	52
Dépenses par crédit voté	52
Dépenses et activités du gouvernement du Canada	52
États financiers et faits saillants des états financiers.....	52
Renseignements ministériels.....	57
Profil organisationnel	57
Raison d’être, mandat et rôle : Qui nous sommes et ce que nous faisons.....	57
Contexte opérationnel	57
Cadre de présentation de rapports	58
Renseignements à l’appui du Répertoire des programmes	59
Tableaux de renseignements supplémentaires	59
Dépenses fiscales fédérales.....	59
Coordonnées de l’organisation	59
Annexe : Définitions	61
Notes de fin de rapport.....	65

De la part du ministre

Je suis heureux de présenter le Rapport sur les résultats ministériels de 2021-2022 du ministère de la Justice Canada pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. Ce rapport décrit les principales réalisations du Ministère au cours de la dernière année.



En tant que Canadiens, nous pouvons être fiers du travail de grande qualité accompli par les employés du ministère de la Justice Canada cette année. Le Ministère a contribué à faire progresser bon nombre de priorités du gouvernement du Canada. Nous avons appliqué un éventail de considérations essentielles aux services juridiques et aux politiques publiques fondées sur des données probantes, comme l'analyse des risques juridiques, la diversité et l'inclusion, notamment l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus), la question de la protection des renseignements personnels, les répercussions des traités modernes et les évaluations environnementales stratégiques. Nos efforts au cours de la dernière année ont eu une incidence significative sur notre système de justice et ont ultimement contribué à servir les Canadiens.

Au cours de la dernière année, le Ministère a offert des services juridiques relativement à une vaste gamme d'initiatives gouvernementales. En 2021-2022, la contribution aux mesures prises par le gouvernement du Canada pour lutter contre la pandémie de COVID-19 est demeurée une priorité importante. Le Ministère a fourni des conseils juridiques aux ministères et organismes fédéraux sur la santé et la sécurité publique, les programmes d'avantages sociaux à l'intention des Canadiens dans le besoin et la relance économique du Canada. Nous avons élaboré une loi modifiant le *Code criminel* afin d'améliorer les mesures de protection pour les travailleurs de la santé et de veiller à ce que tous aient un accès sécuritaire et sans entrave aux services de santé. Je suis particulièrement reconnaissant de cette mesure.

Le ministère de la Justice Canada a également offert des services juridiques – y compris des conseils juridiques et un soutien législatif et en matière de litiges – dans le cadre d'autres initiatives importantes, notamment des lois plus rigoureuses sur le contrôle des armes à feu pour assurer la sécurité des Canadiens et des efforts visant à lutter contre la violence conjugale.

Au regard des peuples autochtones, les travaux menés par le Ministère pour renforcer et renouveler la relation de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre les Inuits et la Couronne ainsi que pour favoriser une réconciliation significative sont demeurés une priorité essentielle. Au cœur de nos efforts se trouvent nos travaux menés en collaboration avec les partenaires autochtones en vue de mettre en œuvre la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Je suis immensément fier de ce travail qui est essentiel pour faire respecter les droits de la personne des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Ces travaux complètent d'autres initiatives, notamment celles visant à élaborer une Stratégie en matière de justice autochtone, à examiner les ententes sur l'administration de la justice et à faire progresser notre réponse aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et aux appels à la justice issus de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones

disparues et assassinées. Je suis également heureux du rôle important que le Ministère a joué, conformément à la Directive du procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones, dans le règlement d'importants recours collectifs relatifs à l'eau potable dans les réserves, ainsi qu'un certain nombre d'autres litiges importants. Ce travail témoigne de notre dévouement inébranlable à l'égard de la voie commune vers la réconciliation et d'une collaboration avec les peuples autochtones afin de bâtir un Canada meilleur et un avenir meilleur pour les générations à venir.

Au cours de la dernière année, le ministère de la Justice Canada a également réalisé d'importants progrès pour améliorer l'équité, l'égalité et la protection au sein du système de justice pénale du Canada et pour lutter contre la surreprésentation de certains groupes dans ce système. Il importe de noter que le Ministère a élaboré une loi qui a modifié le *Code criminel* afin d'interdire les pratiques de thérapie de conversion, ce qui aidera à protéger l'égalité et la dignité des personnes appartenant à la communauté 2ELGBTQI+. Le Canada a maintenant les lois pénales les plus exhaustives au monde contre ces pratiques préjudiciables et discréditées. De plus, le ministère de la Justice Canada a élaboré un projet de loi visant à assurer la sécurité des collectivités, à lutter contre le racisme systémique et à rendre le système de justice pénale plus efficace. Les modifications proposées permettraient de réformer les mesures régissant les peines pour certaines infractions, notamment d'abolir certaines peines minimales obligatoires qui contribuent à la surreprésentation des Autochtones et des Canadiens de race noire dans le système carcéral. Ces modifications proposées favoriseraient l'utilisation d'autres moyens de s'attaquer aux causes et aux conséquences de la délinquance. Mettre l'accent sur la résolution des inégalités systémiques et la surreprésentation dans le système de justice pénale nous rappelle pourquoi nous sommes ici : pour aider ceux qui en ont besoin.

Je tiens à remercier tous les employés du ministère de la Justice Canada pour leur travail exceptionnel et leur engagement à servir le public. Ce travail aide réellement les Canadiens de partout au pays et contribue à la mise en place d'un système de justice plus équitable, adapté et accessible pour tous.

L'honorable David Lametti, C.P., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Aperçu des résultats

En 2021-2022, le ministère de la Justice Canada, conformément à ses [responsabilités essentielles](#) consistant à offrir des services juridiques et à appuyer le système de justice, a soutenu une vaste gamme d'initiatives gouvernementales ainsi que les engagements énoncés dans les lettres de mandat du Ministre. Afin d'appliquer une politique publique rigoureuse et fondée sur des données probantes et d'assurer une gouvernance efficace, le Ministère a pris en considération différents aspects cruciaux, dont l'analyse des risques juridiques, la diversité et l'inclusion au moyen des outils de l'[analyse comparative entre les sexes plus](#)ⁱ (ACS Plus), la protection des renseignements personnels, les répercussions des traités modernes et les évaluations environnementales stratégiques.

Le texte qui suit fournit un aperçu des principales réalisations du ministère de la Justice Canada pour 2021-2022 en ce qui concerne chacune des responsabilités essentielles, ainsi que ses services internes.

Services juridiques

Le Ministère a appuyé la mise en œuvre des priorités du gouvernement du Canada en offrant des services juridiques intégrés de grande qualité, plus précisément des services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative.

Principales réalisations

- Le Ministère a fourni des conseils juridiques aux ministères et organismes fédéraux à l'appui des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et pour freiner la propagation du virus (y compris les décrets d'urgence, la distribution de trousseaux de dépistage, la normalisation des régimes temporaires, l'approvisionnement en fournitures médicales et en vaccins, l'augmentation de la capacité de fabrication de vaccins et la mise en place d'obligations de vaccination), ainsi que des mesures visant à appuyer la relance économique du Canada.
- Il a offert des services en matière de litiges, conformément à la Directive du procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones, y compris en jouant un rôle important à l'appui de Services aux Autochtones Canada en ce qui a trait au règlement de recours collectifs importants concernant l'eau potable dans les réserves.
- Il a appuyé les engagements du gouvernement en matière de contrôle des armes à feu. Le ministère de la Justice Canada a contribué à la préparation du dépôt du [projet de loi C-21](#)ⁱⁱ, *Loi modifiant certaines lois et d'autres textes en conséquence (armes à feu)*, qui propose d'apporter des changements importants pour lutter contre les armes de poing, le trafic et la contrebande, ainsi que la violence conjugale.
- Il a fourni des conseils juridiques sur la modification de la [Loi sur l'emploi dans la fonction publique](#)ⁱⁱⁱ. Les modifications visant à atteindre les objectifs d'équité, de diversité et d'inclusion en matière d'emploi sont entrées en vigueur en 2021-2022, y compris des mesures visant à cerner et à éliminer les préjugés ou les obstacles qui désavantagent les membres des groupes visés par l'équité en matière d'emploi.

Support au système de justice

Le Ministère a joué un rôle essentiel dans la promotion du respect des droits, ainsi qu'en vue d'assurer un cadre juridique équitable, adapté et accessible, de même qu'un système de justice ouvre la voie à d'autres moyens de s'attaquer aux causes et aux conséquences de la délinquance.

Principales réalisations

- Le Ministère a introduit une réforme du système de justice pénale et a appuyé le Parlement dans l'examen de deux projets de loi visant à réformer le système de justice pénale : le [projet de loi C-3^{iv}](#), *Loi modifiant le Code criminel et le Code canadien du travail*, qui vise à améliorer les mesures de protection pour les travailleurs de la santé et à assurer un accès sécuritaire aux services de santé, et le [projet de loi C-4^v](#), *Loi modifiant le Code criminel (thérapie de conversion)*, interdisant la pratique préjudiciable des thérapies de conversion. Les deux projets de loi ont reçu la sanction royale en décembre 2021.
- Il a financé des activités de mobilisation dirigées par les Autochtones qui orienteront l'élaboration d'une Stratégie en matière de justice autochtone pour lutter contre la discrimination systémique et la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale.
- Il a contribué à la progression de la mise en œuvre de la [Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones^{vi}](#), qui a reçu la sanction royale en juin 2021. Cela comprenait la création et la dotation d'un nouveau secrétariat pour appuyer pleinement les travaux de mise en œuvre en cours avec les partenaires autochtones et dans l'ensemble des ministères, le lancement d'un processus de mobilisation vaste et inclusif, ainsi qu'un appel de propositions à l'appui de la participation des Autochtones et des consultations dirigées par les Autochtones, afin de contribuer à l'élaboration de l'ébauche initiale d'un plan d'action et de mesures possibles pour harmoniser les lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies.
- Le ministère de la Justice Canada a continué d'appuyer le programme de réconciliation du gouvernement en faisant progresser sa réponse [aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation^{vii}](#). Il a notamment fourni du financement pour soutenir la revitalisation des traditions juridiques autochtones, collaboré avec des dirigeants et des experts autochtones pour élaborer une proposition de mandat pour l'[interlocutrice spéciale^{viii}](#), qui travaillera avec les peuples autochtones à l'élaboration d'un cadre relatif aux tombes et aux sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens, ainsi que fait progresser l'administration de la justice dans les collectivités autochtones.
- Il a continué de diriger la facette liée aux politiques pour ce qui est de l'initiative de modernisation de la [Loi sur la protection des renseignements personnels^{ix}](#) dans le but de déposer d'autres projets de loi, au moyen d'une stratégie ciblée de mobilisation des Autochtones et d'une étroite collaboration entre les ministères. Deux rapports ont été communiqués aux partenaires autochtones pour s'assurer que leurs voix ont bien été entendues : « Ce que nous avons entendu » et « Prochaines étapes ».

Services internes

Le Ministère a favorisé l'excellence juridique et opérationnelle en mettant stratégiquement l'accent sur son effectif, sur l'innovation et sur la collaboration, ainsi que sur des activités ouvertes, transparentes et responsables.

Principales réalisations

- Le Ministère s'est assuré de son état de préparation pour réagir à l'évolution de la situation relative à la pandémie de COVID-19, à l'aide d'outils comme des sondages visant à évaluer les besoins continus et changeants des employés.
- Il a continué de favoriser un milieu de travail sain et sécuritaire, tant sur le plan psychologique que physique, ainsi que respectueux, inclusif et accessible grâce aux initiatives suivantes : le Plan d'action en santé mentale 2020-2023 du Ministère, le cadre des résultats relatifs à la lutte contre le racisme et la discrimination 2021-2024 du ministère de la Justice Canada et l'élaboration du plan d'équité en matière d'emploi 2022-2025 et du plan d'accessibilité.
- Il a fait la promotion d'approches et de stratégies numériques, comme l'amélioration de l'infrastructure réseau et l'adoption de nouveaux logiciels et de plateformes numériques fiables.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats atteints du ministère de la Justice Canada, consulter la section « [Résultats : ce que nous avons accompli](#) » du présent rapport.

Résultats : ce que nous avons accompli

Responsabilités essentielles

Services juridiques

Description

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada offre des services juridiques au gouvernement fédéral et à ses ministères et organismes. Le ministre veille au respect de la loi dans l'administration des affaires publiques. Il est également responsable de l'examen de l'ensemble des projets de loi et des règlements du gouvernement pour éviter la non-conformité avec la *Charte canadienne des droits et libertés*^x. De plus, le procureur général est chargé de conseiller les administrateurs généraux des ministères sur toutes les questions de droit, de la rédaction législative de l'ensemble des projets de loi et des règlements du gouvernement et de diriger tous les litiges pour les ministères et organismes fédéraux liés aux sujets portant sur des matières de compétence fédérale.

Résultats

Le travail juridique est de plus en plus complexe et multidimensionnel, et la pratique du droit est en constante évolution. De plus, les demandes de services juridiques peuvent évoluer au gré des priorités précises des ministères clients et des risques divers avec lesquels ces derniers doivent composer dans la mise en œuvre de ces priorités. En tant que prestataire de services juridiques pour le gouvernement du Canada, le Ministère a adopté une approche axée sur le client afin d'assurer la prestation de services juridiques efficaces et viables sur le plan financier qui répondent aux priorités du gouvernement et des clients. Pour ce faire, il a une approche collaborative, transparente et proactive qui tient compte du risque et qui s'harmonise avec celles des ministères clients dans leur recherche de solutions pour le bien des Canadiens.

1. Résultat ministériel : Les ministères et organismes reçoivent des services juridiques de grande qualité

En 2021-2022, le Ministère a continué d'offrir des services juridiques de consultation, de contentieux et de rédaction législative de grande qualité à ses ministères et organismes clients.

Services de consultation juridique

Afin d'appuyer les efforts du gouvernement du Canada pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et aider les Canadiens dans le besoin, le Ministère a fourni des conseils juridiques aux ministères fédéraux et aux organismes, notamment les suivants :

- Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), dans le cadre de l'approvisionnement continu de biens, y compris de l'équipement de protection individuelle, des ventilateurs, des fournitures médicales et des vaccins.
- Le Conseil national de recherches Canada a mis sur pied l'installation de biofabrication, afin d'accroître la capacité de fabrication de vaccins du Canada et d'assurer l'existence de pouvoirs juridiques en vue de la création d'une organisation indépendante à but non lucratif qui régira les activités de l'installation. (L'installation, située à Montréal, a été achevée en juin 2021.)
- Transports Canada et d'autres ministères pour toutes les mesures visant à limiter la propagation de la COVID-19 dans le secteur des transports. Cette collaboration a mené à la mise en œuvre d'une obligation de vaccination au sein du secteur des transports à l'automne 2021.
- L'Agence du revenu du Canada (ARC) et Emploi et Développement social Canada (EDSC) a participé à la conception, à l'établissement et à la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes d'avantages sociaux, notamment :

- La [Prestation canadienne d'urgence](#)^{xi} pour les travailleurs ayant subi une perte de revenu en raison de la pandémie de COVID-19.
- La [Prestation canadienne de la relance économique](#)^{xii}, la [Prestation canadienne de maladie pour la relance économique](#)^{xiii} et la [Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants](#)^{xiv}, afin de continuer d'offrir un soutien au revenu aux travailleurs autonomes ou non admissibles à l'assurance-emploi, y compris aux personnes qui sont malades, doivent s'isoler ou doivent cesser de travailler pour prendre soin de personnes à charge en raison de la pandémie de COVID-19.
- La [Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants](#)^{xv}, afin d'offrir une aide financière aux étudiants et aux nouveaux diplômés incapables de travailler ou de trouver du travail en raison de la pandémie de COVID-19.
- La [Subvention salariale d'urgence du Canada](#)^{xvi}, afin d'aider les employeurs admissibles à conserver et à réembaucher leurs employés et à éviter les mises à pied.

- Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et Services aux Autochtones Canada (SAC), afin d'appuyer les collectivités autochtones, y compris en fournissant un soutien juridique relatif à la prestation des soins de santé primaires dans les réserves et à d'autres services et financement en matière de santé, un soutien connexe lié aux litiges, aux enquêtes du coroner et aux plaintes concernant les droits de la personne et un soutien juridique continu sur les questions liées à l'exécution des lois relatives à la COVID-19.
- Plusieurs ministères et organismes fédéraux, afin d'appuyer la relance économique en réponse aux répercussions de la pandémie. Par exemple, le Ministère a fourni des conseils juridiques pour assurer la conformité des mesures d'intervention canadiennes liées à la pandémie aux obligations du Canada en matière de commerce international, et aussi pour

En réponse aux répercussions économiques de la pandémie de COVID-19, le ministère de la Justice Canada a agi de concert avec d'autres ministères et organismes en offrant les services juridiques nécessaires pour mettre en œuvre des programmes de soutien économique sans précédent pour les employeurs, les entreprises et tous les Canadiens qui en avaient besoin et pour adopter des mesures visant à limiter la propagation du virus.

examiner la cohérence du droit commercial international avec les mesures prises par d'autres pays dans leur gestion de la pandémie, plus particulièrement en ce qui a trait aux droits de propriété intellectuelle internationaux, à l'acquisition internationale d'équipement de protection individuelle et aux contrôles à l'exportation de vaccins contre la COVID-19. Parmi les répercussions économiques de la pandémie sur les Canadiens figure l'augmentation des coûts de logement, et le Ministère a donc fourni un soutien consultatif pour les initiatives liées à l'abordabilité du logement.

De plus, le ministère de la Justice Canada a aidé le gouvernement à mettre en œuvre l'engagement pris dans sa plateforme concernant la mise en place d'une politique de vaccination contre la COVID-19 dans la fonction publique fédérale. Plus précisément, le Ministère a appuyé le Secrétariat du Conseil du Trésor dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'examen de la [Politique sur la vaccination contre la COVID-19 applicable à l'administration publique centrale, y compris à la Gendarmerie royale du Canada](#)^{xvii}. Le Ministère a également fourni un soutien en matière de litiges en réponse à diverses demandes et mesures contestant la Politique.

En 2021-2022, le Ministère a apporté un soutien important à des initiatives liées à l'immigration. De nouveaux niveaux d'immigration ambitieux et un nombre record d'admissions de résidents permanents ont été atteints malgré les restrictions de voyage. Le Ministère a conseillé les clients sur l'élaboration et la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques visant à atténuer l'incidence de la pandémie sur les futurs immigrants, les étudiants étrangers et les travailleurs temporaires dans des secteurs essentiels comme le secteur agroalimentaire. Il a également participé à la prestation de services de consultation et de contentieux au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique publique qui offrait une voie d'accès unique à la résidence permanente à 90 000 résidents temporaires qui avaient une expérience de travail dans une profession essentielle au Canada, y compris dans le secteur des soins de santé, ainsi qu'aux récents diplômés de niveau postsecondaire.

En appui à l'engagement continu du gouvernement du Canada à faire avancer la réconciliation avec les peuples autochtones, le Ministère a offert des services de consultation juridique à RCAANC et à SAC, conformément aux [principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones](#)^{xviii}. Cela comprenait :

- Fournir des conseils et un soutien en matière de négociation à SAC à toutes les tables des accords de coordination des services à l'enfance et à la famille en cours, y compris des conseils et du soutien pour la négociation des deux accords de coordination qui ont été signés, l'un avec la Première Nation de Cowessess et l'autre avec les Nations indépendantes de Wabaseemoong.
- L'élaboration conjointe, en collaboration avec SAC, de dispositions législatives sur la santé des Autochtones fondées sur les distinctions. Le Ministère a régulièrement fourni des conseils opérationnels et stratégiques de nature juridique à l'appui du processus de mobilisation concernant la loi, lequel est dirigé principalement par les partenaires des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse à l'échelle nationale, régionale et sous-régionale et qui devrait se poursuivre en 2022-2023.
- Appuyer la négociation de traités modernes, d'accords et d'ententes constructives qui témoignent d'une approche axée sur la reconnaissance des droits et font avancer la

réconciliation ainsi que l'établissement d'une nouvelle relation financière avec les peuples autochtones en :

- fournissant un soutien juridique en vue de la signature de l'accord sur l'autonomie gouvernementale de la Nation algonquine Anishinabeg et de la rédaction d'une loi portant mise en œuvre de l'accord.
 - fournissant des conseils et du soutien juridiques à SAC et à RCAANC dans le cadre de la négociation d'ententes sur l'éducation avec le Conseil en Éducation des Premières Nations, le Conseil tribal de Saskatoon, le système scolaire des Premières Nations du Manitoba et l'Institut Tshakapesh, ainsi que d'un protocole d'entente avec l'Association des Iroquois et des Indiens alliés.
 - fournissant un soutien juridique dans le cadre de la négociation et de l'exécution de l'accord de réconciliation progressif avec la Nation haïda, appelé l'entente « Changing Tide ».
 - fournissant un soutien juridique continu à 66 tables de réconciliation en Colombie-Britannique et à 77 tables de réconciliation dans le reste du Canada.
- Appuyer RCAANC dans l'élaboration d'options pour réformer le processus de règlement des revendications particulières et régler un nombre important de revendications.

En ce qui concerne d'autres questions relatives aux Autochtones, le Ministère a appuyé SAC et Sécurité publique Canada (SP) dans l'élaboration conjointe d'un cadre législatif pour les services de police des Premières Nations en tant que service essentiel. Le ministère de la Justice Canada a offert des services consultatifs efficaces et en temps opportun afin d'appuyer SP lors de la phase préalable à son processus de mobilisation auprès de l'Assemblée des Premières Nations, en vue de préparer adéquatement le terrain pour la mobilisation du public. Il a appuyé SAC et SP dans l'élaboration d'un plan de mobilisation et de documents de mobilisation détaillés en vue de l'adoption de la législation sur les services de police des Premières Nations. Il a également appuyé SP dans ses activités de mobilisation du public qui ont débuté en mars 2022. Ce cadre législatif s'harmonise avec la *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Loi sur la déclaration des Nations Unies)*^{xix}.

En outre, le Ministère a fourni un soutien continu et des conseils juridiques et stratégiques importants au ministère des Pêches et des Océans (MPO) dans l'élaboration d'un plan pour la mise en œuvre à long terme du droit de pêche issu de traités, en vue d'assurer un moyen de subsistance convenable pour 34 Premières Nations de la région des Maritimes et de la Gaspésie et pour la Nation Peskotomuhkati.

En 2021-2022, le ministère de la Justice Canada a contribué à ses propres initiatives stratégiques tout en appuyant SP, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et l'Agence des services frontaliers du Canada dans la réalisation des engagements du gouvernement en matière de contrôle des armes à feu. Plus précisément, le Ministère a contribué à la préparation du dépôt du *projet de loi C-21*^{xx}, ce qui a permis de réaliser des progrès importants face aux préoccupations liées aux armes de poing, au trafic et à la contrebande, ainsi qu'à la violence conjugale. Voici les nouvelles mesures proposées :

- Mettre en œuvre un gel national relatif aux armes de poing afin d'empêcher que des personnes introduisent au Canada des armes de poing nouvellement acquises ou qu'elles achètent, vendent ou transfèrent de telles armes à l'intérieur du pays.
- Révoquer les permis d'armes à feu des personnes mêlées à des incidents de violence conjugale ou de harcèlement criminel tels que la traque.
- Lutter contre la contrebande et le trafic d'armes à feu en alourdissant les sanctions pénales, en fournissant davantage d'outils aux organismes d'application de la loi pour enquêter sur les crimes liés aux armes à feu et en renforçant les mesures de sécurité à la frontière.
- Combattre la violence conjugale, la violence fondée sur le sexe et l'automutilation par arme à feu en créant une nouvelle loi « drapeau rouge » qui permettrait aux tribunaux d'exiger des personnes considérées comme un danger pour elles-mêmes ou pour autrui qu'elles remettent leurs armes à feu aux forces de l'ordre, tout en protégeant la sécurité et l'identité des demandeurs.
- Resserrer les restrictions visant les chargeurs grande capacité en vertu du *Code criminel*^{xxi}.

À la suite de l'adoption du [projet de loi C-71](#)^{xxii} en 2019, le ministère de la Justice Canada a appuyé l'élargissement de la portée des vérifications obligatoires des antécédents pour les demandes de permis d'armes à feu, de manière à tenir compte de toute la vie d'un demandeur, et la remise en vigueur de l'exigence d'obtenir une autorisation pour le transport d'armes à feu à autorisation restreinte et d'armes à feu prohibées vers la plupart des endroits. Il a également appuyé l'élaboration d'un programme de rachat d'armes à feu à titre de compensation pour les armes à feu prohibées depuis le 1^{er} mai 2020.

En tant qu'intervenant clé dans les efforts menés par le gouvernement dans le domaine numérique, le ministère de la Justice Canada demeure déterminé à appuyer la Stratégie relative aux services du gouvernement, qui vise à offrir des services numériques conviviaux et uniformes qui placent les besoins des Canadiens au premier plan. Le Ministère a continué de fournir des conseils et du soutien à la ministre du Gouvernement numérique, ainsi qu'au Bureau du dirigeant principal de l'information du SCT et au Service numérique canadien, dans le cadre de l'élaboration de services numériques améliorés.

En réponse aux objectifs liés à l'équité, à la diversité et à l'inclusion en matière d'emploi, le Ministère a offert des services de consultation juridique au SCT et à d'autres ministères clients. Grâce à cette contribution, des modifications ont été apportées à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*^{xxiii}, dont certaines sont entrées en vigueur en juin 2021. En voici quelques-unes :

- L'introduction d'une définition du terme « groupe en quête d'équité ».
- L'ajout d'une préférence de nomination pour les résidents permanents, en plus de la préférence actuelle pour les citoyens canadiens.
- L'ajout d'une nouvelle exigence selon laquelle l'employeur, lorsqu'il fixe ou révisé des normes de qualification, doit procéder à une évaluation afin d'établir si les normes comportent ou créent des préjugés ou des obstacles qui désavantagent les personnes appartenant à un groupe en quête d'équité et, le cas échéant, déployer des efforts raisonnables pour éliminer ou atténuer les effets de ces préjugés ou obstacles sur ces personnes.

- Un nouveau pouvoir permettant à la Commission de la fonction publique de déterminer si les vérifications qu'elle effectue comportent des préjugés ou des obstacles qui désavantagent les personnes appartenant à un groupe en quête d'équité.

Par l'intermédiaire de son Secteur des services juridiques du Bureau du Conseil privé, le Ministère a fourni un soutien consultatif juridique à la greffière du Conseil privé et au Bureau du Conseil privé et de fournir des conseils juridiques spécialisés à un large éventail de ministères fédéraux sur des questions touchant les documents confidentiels du Cabinet. Il a également continué d'appuyer le Bureau du Conseil privé sur les questions liées aux nominations par le gouverneur en conseil et à la gestion du rendement.

Services de contentieux

Afin de préciser et d'adapter davantage sa stratégie en matière de litiges, le ministère de la Justice Canada a dirigé l'élaboration de nouvelles approches à l'égard des positions adoptées dans les litiges complexes, en repérant les cas devant faire l'objet d'un processus de règlement extrajudiciaire et d'autres solutions de rechange aux litiges, notamment en veillant à ce qu'elles soient conformes aux [Principes guidant le procureur général du Canada dans les litiges fondés sur la Charte](#)^{xxiv}, aux [Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones](#)^{xxv} et à la [Directive sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones](#)^{xxvi}.

Le ministère de la Justice Canada a collaboré avec des ministères par l'entremise d'un certain nombre de comités pour appuyer l'examen de sa stratégie en matière de litiges, tout en tenant compte des répercussions stratégiques, financières et juridiques des litiges complexes mettant en cause le gouvernement du Canada.

Pour collaborer sur les positions en matière de litiges pouvant nécessiter une approche pangouvernementale, le Ministère a tiré parti de l'expertise existante et de perfectionner de nouveaux talents nationaux tout en gérant des cas complexes et des recours collectifs à l'échelle nationale. Le Ministère a également travaillé efficacement avec un certain nombre de ministères clients, dont Affaires mondiales Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Ressources naturelles Canada, à l'égard de positions en matière de litiges dans des différends commerciaux internationaux. Le ministère de la Justice Canada a également travaillé efficacement avec un certain nombre de provinces, dont l'Alberta, l'Ontario et le Québec, dans les cas où des mesures provinciales liées au commerce international étaient en cause.

Le Ministère a également collaboré efficacement avec un certain nombre de ministères clients afin d'élaborer et de veiller à ce que le Canada adopte une approche cohérente et fondée sur des principes pour défendre et régler les recours collectifs très médiatisés en matière de voies de fait, de harcèlement et de discrimination en milieu de travail.

Le Ministère a continué d'appuyer le Comité d'action sur l'administration des tribunaux en réponse à la COVID-19 afin de promouvoir une approche harmonieuse à l'échelle nationale pour rétablir le fonctionnement des tribunaux canadiens. Cette approche met l'accent sur la santé et la sécurité tout en respectant les valeurs fondamentales du système de justice du Canada.

En 2021-2022, les travaux du Comité d'action étaient axés sur quatre domaines d'intérêt, chacun contribuant à l'atteinte de l'objectif général de rétablir et de stabiliser de manière équitable les activités des tribunaux dans l'ensemble du Canada. Ces domaines d'intérêt étaient les suivants : protéger la santé et la sécurité des usagers et du personnel des tribunaux, s'attaquer aux répercussions de la COVID-19 sur les usagers de tribunaux en situation de marginalisation, favoriser le rétablissement des activités judiciaires en réduisant les arriérés et les retards, et soutenir le rétablissement des activités judiciaires en intégrant des technologies modernes.

La pandémie de COVID-19 a continué d'avoir une incidence sur la façon dont le ministère de la Justice Canada travaille, notamment en accentuant l'importance d'une modernisation des processus et en changeant la façon dont le Ministère collabore avec les clients. En 2021-2022, le Ministère a appuyé la modernisation du travail faisant intervenir le système judiciaire en mettant en œuvre des procédures et des technologies permettant la tenue d'audiences à distance et le transfert électronique de documents. Les audiences virtuelles ont continué d'être le principal mode de procédure devant les tribunaux, ce qui a considérablement réduit la nécessité de se déplacer. Le ministère de la Justice Canada a également encouragé et aidé les tribunaux à délaisser le papier au profit de moyens électroniques pour gérer les litiges (p. ex. consentement réputé à la signification électronique, dépôt tardif des documents imprimés, signification électronique et dépôt électronique au moyen de plateformes de transfert de fichiers comme les systèmes de dépôt électronique des tribunaux, SharePoint et TitanFile, et audiences électroniques). Le Ministère a également collaboré avec des intervenants internes et externes pour créer un site de collaboration et de réseautage professionnel (GCconnex), afin de pouvoir diffuser des lignes directrices et des gabarits au sein d'une plus large communauté de gestion de l'information concernant la préparation aux litiges.

Le ministère de la Justice Canada a également fourni un soutien juridique à RCAANC et à SAC relativement à un grand nombre de litiges sur des questions autochtones, notamment : la défense de la validité constitutionnelle de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* devant la Cour d'appel du Québec, le règlement des revendications des Autochtones liées aux expériences vécues durant l'enfance, y compris plusieurs recours collectifs, et le règlement de recours collectifs importants concernant l'eau potable dans les réserves.

Le ministère de la Justice Canada a également fourni un soutien important à l'ARC dans les efforts qu'elle mène pour réprimer l'évasion fiscale et lutter contre l'évitement fiscal, dans un souci d'équité et d'intégrité du régime fiscal.

La Direction générale du droit commercial international a offert des services juridiques au gouvernement dans le cadre de litiges commerciaux internationaux complexes découlant de différends avec les États-Unis sur le bois d'œuvre résineux, les produits laitiers, les règles d'origine pour le secteur automobile et les droits de sauvegarde sur les produits d'énergie solaire, ainsi que d'un différend avec la Chine concernant les exportations de canola. La Direction générale a également représenté le Canada dans le cadre de différends importants, complexes et de grande valeur entre investisseurs et États, en vertu des traités commerciaux internationaux du Canada, ce qui a permis de rejeter des réclamations dont la valeur est évaluée à plusieurs centaines de millions de dollars.

Le Ministère a également fourni du soutien au procureur général du Canada et au Service des poursuites pénales du Canada dans des affaires portées devant les tribunaux d'appel, y compris devant la Cour suprême du Canada, relativement à des contestations fondées sur la Charte en matière de droit pénal. Ces cas comprennent l'affaire *R. c. Bissonnette*^{xxvii}, où l'on contestait les périodes d'inadmissibilité à la libération conditionnelle purgées consécutivement en cas de meurtres multiples, et l'affaire *R. c. Sharma*^{xxviii}, où l'on contestait les contraintes relatives à l'admissibilité aux peines d'emprisonnement avec sursis.

Services législatifs

En 2021-2022, le Ministère a offert des services de rédaction législative et réglementaire aux ministères et organismes fédéraux, notamment :

- à SP, à la Commission des libérations conditionnelles du Canada, à la GRC et au Service correctionnel du Canada pour éliminer les inégalités systémiques dans le système de justice pénale. Cette collaboration a mené à :
 - o l'appui du [projet de loi C-228](#)^{xxix}, *Loi établissant un cadre fédéral visant à réduire la récidive*, qui est entré en vigueur en juin 2021.
 - o la modification de l'[Arrêté sur le prix à payer pour des services en vue d'une réhabilitation](#)^{xxx}, qui est entré en vigueur en janvier 2022, qui a rendu la réhabilitation plus accessible aux personnes qui demandent pardon en réduisant le prix à payer.
- à Patrimoine canadien, pour moderniser la *Loi sur les langues officielles*^{xxxi}. Le Ministère a participé à la création de deux projets de loi déposés en 2021-2022 : le [projet de loi C-32](#)^{xxxii}, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois*, et le [projet de loi C-13](#)^{xxxiii}, *Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada*. De plus, le ministère de la Justice Canada a continué d'appuyer Patrimoine canadien et d'autres ministères dans l'élaboration de lois visant à lutter contre les formes graves de contenu préjudiciable en ligne, pour protéger les Canadiens et tenir les plateformes de réseaux sociaux et autres services en ligne responsables du contenu qu'ils hébergent.
- au SCT, pour apporter des modifications à la *Loi sur la gestion des finances publiques*^{xxxiv} afin de permettre au Service numérique canadien d'offrir ses services de plateforme numérique de façon plus large, y compris à d'autres administrations au Canada, et de clarifier les responsabilités du Service au titre de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*^{xxxv} et de la *Loi sur l'accès à l'information*^{xxxvi} (la LAI). Par conséquent, la mesure a été incluse dans le projet de loi C-19, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022 et mettant en œuvre d'autres mesures*, qui a reçu la sanction royale le 23 juin 2022. Le ministère de la Justice Canada a également collaboré avec le SCT et d'autres clients pour appuyer la mise en œuvre des changements à apporter à la LAI.
- à de nombreux ministères, pour contribuer au programme de réforme réglementaire ciblé (budget de 2019) axé sur le soutien à l'innovation et à l'investissement des entreprises, notamment :

- Environnement et Changement climatique Canada, en ce qui a trait au [projet de loi C-12^{xxxvii}](#), *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*. Grâce à cette contribution, la Loi a reçu la sanction royale en juin 2021.
- Santé Canada, relativement à la modification des règlements sur les aliments et les produits antiparasitaires, comme le prévoit la [Feuille de route pour l'examen réglementaire dans le secteur de l'agroalimentaire et l'aquaculture^{xxxviii}](#).
- le MPO dans l'élaboration de la première *Loi sur l'aquaculture^{xxxix}* du Canada, ainsi qu'à l'égard d'autres activités liées à l'aquaculture.

Le Ministère a également rédigé plusieurs projets de loi, règlements et décrets de façon urgente et a offert des services consultatifs en temps opportun et souvent de manière urgente, notamment :

- 33 ordonnances provisoires rendues en vertu de la *Loi sur l'aéronautique^{xi}* pour interdire à certaines personnes d'embarquer sur des vols au Canada et à destination du Canada en raison de la COVID-19.
- cinq ordonnances provisoires rendues en vertu de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada^{xli}* concernant les restrictions imposées aux navires à passagers et les restrictions relatives à la navigation de plaisance.
- huit arrêtés ministériels pris en vertu de la *Loi sur la sécurité ferroviaire^{xlii}* concernant les vérifications de l'état de santé avant l'accès à un train.
- l'invocation d'une déclaration d'urgence d'ordre public en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence^{xliii}* et les règlements connexes concernant les mesures économiques et les autres mesures liées aux blocages et à l'occupation de février 2022.
- 31 décrets pris en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine^{xliv}*.
- environ 40 dossiers liés à l'invasion de l'Ukraine par la Russie (principalement des mesures économiques contre la Russie annoncées par Affaires mondiales Canada, mais aussi par le ministère de la Défense nationale, SPAC et le ministère des Finances du Canada).
- trois projets de loi spécifiques à la pandémie ayant comme objectif de venir en aide aux citoyens et aux entreprises et d'assurer la viabilité financière, soit les projets de loi *C-2^{xlv}*, *C-3^{xlvi}* et *C-10^{xlvii}*.
- un règlement modifiant le Décret désignant des régions à titre de régions confinées (COVID-19) adopté en vertu de la *Loi sur la prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement^{xlviii}*.

Analyse comparative entre les sexes plus

L'[analyse comparative entre les sexes plus^{xlix}](#) (ACS Plus) est une approche analytique utilisée pour appuyer l'élaboration d'initiatives adaptées et inclusives, y compris des lois, des politiques, des programmes et des services. Une approche intersectionnelle fondée sur l'ACS Plus aide à comprendre qui est touché par la question abordée et de quelle manière, en tenant compte de différents facteurs identitaires qui vont au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre). Cette analyse comprend l'examen d'une gamme d'autres facteurs identitaires étroitement liés (notamment, l'âge, l'orientation sexuelle, les handicaps, le niveau d'instruction, la langue, l'emplacement géographique, la religion et la spiritualité, la racialisation

et l'ethnicité, la culture, le statut d'immigration et le statut économique). De plus, l'ACS Plus comprend l'analyse des obstacles structurels et systémiques, y compris l'élaboration de stratégies d'atténuation pour éliminer les obstacles et obtenir des résultats plus inclusifs et équitables pour les Canadiens.

Les principes directeurs de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) ont été appliqués de manière générale dans tous les travaux du Ministère en 2021-2022, y compris dans la prestation de services juridiques aux autres ministères clients et dans les avis que nous donnons au Cabinet.

ACS Plus : Points saillants des services juridiques pour 2021-2022

Le Ministère a fourni des conseils sur :

- le Programme fédéral de stages pour les Canadiens en situation de handicap;
- les modifications apportées à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* afin d'accroître la diversité et de cerner les obstacles présents dans le processus de dotation;
- les règlements permettant de cibler de façon positive les personnes qui font partie d'un programme spécial en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* ou de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable

En tant que signataire du [Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies](#)¹, le gouvernement du Canada s'est engagé envers ses 17 objectifs de développement durable (ODD) et sa vision globale de ne laisser personne de côté. Par l'entremise du Secrétariat de l'accès à la justice, qui sert de centre de liaison, le ministère de la Justice Canada dirige les efforts du Canada visant à faire progresser l'ODD 16 à l'échelle nationale et à l'étranger. Cet objectif appelle à des sociétés pacifiques, justes et inclusives qui donnent accès à la justice à tous et à la mise en place d'institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux. Le Ministère a également appuyé l'ODD 5, qui vise à atteindre l'égalité entre les sexes et à favoriser l'autonomisation de toutes les femmes et les filles.

Voici des initiatives ministérielles qui ont contribué à la progression des ODD :

- Appuyer les efforts déployés par le Service d'entraide internationale pour remplir son mandat à titre d'autorité centrale du Canada en matière d'extradition et d'entraide juridique pour toutes les infractions visées, y compris celles liées au trafic d'armes et au crime organisé, d'une manière conforme à la *Charte* ainsi qu'aux accords internationaux multilatéraux et bilatéraux pertinents (ODD 16, cibles 16.4 et 16.5) :
 - soutien continu au régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le

- financement des activités terroristes en contribuant à la délégation du Canada auprès du Groupe d'action financière (GAFI) et en collaborant régulièrement avec les partenaires nationaux du régime.
- poursuite de la participation aux forums multilatéraux internationaux et régionaux pertinents (p. ex. G7, Secrétariat du Commonwealth, Organisation des États américains [OEA], Initiative pour la restitution des avoirs volés, Criminal Justice Forum for Asia and the Pacific et GAFI), dans le but de renforcer l'application des lois internationales et la coopération en matière de poursuites dans le domaine des crimes transnationaux graves, y compris ceux liés au trafic d'armes et au crime organisé.
 - poursuite de la croissance et de la modernisation des réseaux de traités d'extradition et d'entraide juridique du Canada afin d'améliorer et d'élargir la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale grave, y compris le trafic d'armes et le crime organisé.
 - appui continu aux activités de renforcement des capacités des organisations et organismes internationaux (p. ex. l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Institut international pour la justice et l'État de droit, le Secrétariat du Commonwealth, l'OEA et le GAFI) en fournissant l'aide de spécialistes en assistance technique.
- Fournir des conseils stratégiques à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Des commentaires ont été formulés concernant le cadre et les principes de bonnes pratiques de l'OCDE pour une justice axée sur les personnes ([Framework and Good Practice Principles for People-Centred Justice](#)^{li} [en anglais seulement]), qui ont été lancés en décembre 2021 (ODD 16).
 - Participation à d'autres négociations et forums internationaux multilatéraux. En voici quelques exemples :
 - diriger la participation du Canada aux travaux de la [Commission pour la prévention du crime et la justice pénale des Nations Unies](#)^{liii}.
 - continuer d'assurer la présidence du sous-groupe sur les affaires pénales et juridiques du Groupe du G7 Rome-Lyon, qui réunit des experts juridiques de la coopération internationale en matière pénale des États membres du G7 et de la Commission européenne afin de rehausser l'efficacité et l'efficience de la coopération internationale en matière pénale au sein des États membres du G7 et à l'échelle mondiale.
 - diriger les efforts visant à rétablir le Forum sur la criminalité transfrontalière Canada–États-Unis, conformément aux engagements pris par le premier ministre et le président dans le cadre de la Feuille de route États-Unis–Canada, soutenus par la participation du ministre à la réunion ministérielle du Forum sur la criminalité transfrontalière Canada–États-Unis, tenue en mars 2022.
 - diriger la participation du Canada à la négociation du [Deuxième protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe](#)^{liiii} (Convention de Budapest) visant à renforcer la coopération et la divulgation des preuves électroniques (ODD 16, cibles 16.4 et 16.5).

- Contribuer à l'élaboration de réformes au sein de l'Organisation mondiale du commerce, par l'intermédiaire de la Direction générale du droit commercial international, et dans le cadre de la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États au sein du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements de la Banque mondiale et de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. La Direction générale a travaillé avec d'autres partenaires et des États aux vues similaires pour assurer une plus grande diversité parmi les comités et les arbitres dans les différends concernant le Canada. Enfin, le Canada a présidé le Groupe de travail sur la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États aux Nations Unies. Ce Groupe de travail vise notamment à assurer le règlement inclusif des différends et la diversité dans le bassin d'arbitres (ODD 5 et 16).

Expérimentation¹

Le Ministère a continué de chercher des occasions d'améliorer la prestation de services juridiques en explorant l'adoption de nouvelles technologies à l'appui des activités relatives aux litiges, à l'échange de documents et à l'évaluation de la satisfaction des clients.

Afin de mieux soutenir les services de contentieux, le ministère de la Justice Canada a lancé la phase deux du projet « Nouvelle génération des logiciels de soutien aux litiges », qui consiste à établir une offre à commandes qui donne aux ministères et aux organismes un accès à une variété d'outils d'identification, de préservation et de collecte nécessaires pour remplir les obligations préalables au procès. Le déploiement de cette initiative se poursuivra en 2022-2023.

Le ministère de la Justice Canada a continué de promouvoir l'échange sécurisé de documents électroniques volumineux avec les ministères clients et d'autres parties, y compris les tribunaux, à l'aide d'une plateforme électronique. En 2021-2022, 160 licences ont été acquises afin de mettre à l'essai les fonctionnalités et la convivialité d'une solution infonuagique pour le transfert de fichiers sécurisé. De plus, quatre autres entreprises privées ont été ajoutées au projet pilote de plateforme d'échange numérique, ce qui leur a permis d'offrir leurs services les unes aux autres au moyen d'un portail numérique. Cette approche a permis au ministère de la Justice Canada et aux entreprises privées participantes de réduire le temps consacré aux activités administratives liées à l'échange de renseignements.

Le Ministère mène un Sondage sur la satisfaction des clients (SSC) à titre d'approche normalisée pour mesurer la satisfaction des clients et contribuer à l'amélioration des services juridiques qu'il offre. Il continue de mettre à jour les moyens d'effectuer et d'analyser le [Sondage sur la satisfaction des clients des services juridiques](#)^{liv}, ainsi que de produire des rapports à cet égard, pour s'assurer que cette initiative tire pleinement parti des données et des outils numériques accessibles les plus récents. De plus, le Ministère a entrepris des essais avec un Sondage instantané sur la satisfaction des clients (SISC), dans le but de consigner une rétroaction active propre aux services juridiques offerts et de produire des rapports à cet égard. La viabilité du SISC est actuellement étudiée au moyen d'une version pilote déployée à EDSC.

¹ Le terme « expérimentation » est défini dans la section « [Annexe : définitions](#) » du présent rapport.

Principaux risques

Le fait de renforcer et de maintenir des relations productives avec les ministères clients a permis au ministère de la Justice Canada d'atteindre les résultats escomptés. L'évolution des pratiques juridiques, des priorités des clients et des demandes de services juridiques présentait des risques pour certaines relations. Pour continuer d'offrir des services juridiques de grande qualité à ses partenaires, le Ministère a atténué ces risques en mettant l'accent sur la collaboration et la planification conjointe avec les ministères clients, et a modernisé son mode de prestation de services, en réponse à la pandémie de COVID-19.

Le ministère de la Justice Canada a veillé à ce que ses employés reçoivent la formation, les ressources et les outils nécessaires pour fournir des services juridiques malgré les changements dans l'environnement de travail. Par exemple, les audiences virtuelles sont demeurées le principal mode de procédure devant les tribunaux. Par conséquent, des efforts constants ont été déployés pour tirer parti de l'espace existant pour créer des salles d'audience virtuelles, à l'intérieur des édifices du ministère de la Justice Canada et des résidences des employés. Depuis avril 2021, le Ministère a participé à plus de 6 700 audiences à distance, à tous les échelons du système judiciaire et des tribunaux administratifs partout au Canada. De plus, les employés ont suivi les lignes directrices élaborées par le Groupe de travail sur le contentieux numérique du Secteur national du contentieux sur les litiges à distance afin de relever les défis que posaient les litiges se déroulant à distance et de manière numérique, y compris les nouveaux processus et problèmes relatifs à la technologie (p. ex. perte de connectivité, utilisation de plateformes de vidéoconférence à distance, gestion des documents pendant les audiences à distance, mise en service à distance et réalisation d'examens à distance). Le personnel a également tiré parti des procédures judiciaires électroniques, comme le dépôt électronique, la signification électronique et les audiences électroniques, dans la mesure du possible.

Résultats atteints

Le tableau suivant montre, pour les services juridiques, les résultats obtenus, les indicateurs de rendement, les cibles et les dates auxquelles les cibles pour 2021-2022, ainsi que les résultats réels pour les trois derniers exercices pour lesquels les résultats réels sont disponibles

Résultat ministériel	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022
Les ministères et organismes reçoivent des services juridiques de grande qualité	La satisfaction des clients signifie une cote de 8 (ou plus) sur une échelle de 10 points pour l'ensemble de la qualité des services juridiques	8,0 ou plus	Mars 2022	Résultat moyen obtenu : 8,5 Consultation : 8,5 Contentieux : 8,4 Rédaction législative : 8,6 Rédaction réglementaire : 8,4 ²	Résultat moyen obtenu : 8,5 Consultation : 8,6 Contentieux : 8,4 Rédaction législative : 8,6 Rédaction réglementaire : 8,8 ³	Résultat moyen obtenu : 8,6 Consultation : 8,6 Contentieux : 8,6 Rédaction législative : 8,7 Rédaction réglementaire : 8,6 ⁴
	La satisfaction des clients signifie une cote de 8 (ou plus) sur une échelle de 10 points pour le rendement des services juridiques selon les normes de service pour la prestation de services juridiques au gouvernement	8,0 ou plus	Mars 2022	Résultat moyen obtenu : 8,5 Réactivité/ Accessibilité : 8,7 Utilité : 8,4 Respect des échéances : 8,2 ⁵	Résultat moyen obtenu : 8,7 Réactivité/ Accessibilité : 9,0 Utilité : 8,6 Respect des échéances : 8,4 ⁶	Résultat moyen obtenu : 8,8 Réactivité/ Accessibilité : 9,0 Utilité : 8,8 Respect des échéances : 8,5 ⁷
	Pourcentage des dossiers de contentieux résolus au cours d'un exercice de façon satisfaisante du point de vue de l'État (entendus et réglés)	75 % ou plus	Mars 2022	85 %	92 %	92 %

Remarque : Le Ministère procède actuellement à un examen approfondi de ses indicateurs de résultats ministériels, y compris les dates d'atteinte de la cible. Cet examen permettra d'évaluer et de modifier les indicateurs, le cas échéant, en vue d'assurer qu'ils soient régulièrement étayés par des données de haute qualité et accessibles.

Les résultats du SSC présentés pour 2021-2022 reflètent la rétroaction provisoire recueillie au cours du cycle IV (2020-2022) du SSC. Les résultats provisoires ci-dessus montrent que les cotes de satisfaction des clients à l'égard de la qualité globale des services juridiques offerts par le

² Résultats du cycle III du SSC (2016-2019). Pour consulter le rapport du cycle III du SSC, consultez le site Web suivant : <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2019/sur/index.html>.

³ Les résultats présentés pour 2020-2021 reflètent la rétroaction provisoire recueillie pendant le cycle IV du SSC (2020-2022).

⁴ Les résultats présentés pour 2021-2022 reflètent la rétroaction provisoire recueillie pendant le cycle IV du SSC (2020-2022).

⁵ Voir la note 2.

⁶ Voir la note 3.

⁷ Voir la note 4.

ministère de la Justice Canada continuent de dépasser l'objectif de 8,0, ce qui correspond aux résultats obtenus précédemment au cycle III du SSC (2016-2019). En outre, le Ministère continue de dépasser la cible de 8,0 pour le rendement des services juridiques selon les normes de service du Ministère. Collectivement, les cotes pour l'ensemble de la qualité et du rendement des services révèlent que les utilisateurs des services juridiques étaient en grande partie satisfaits de ces services.

Le pourcentage de dossiers de litige résolus avec succès du point de vue du gouvernement du Canada est demeuré le même que l'an dernier, soit 92 %.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada figurent dans l'[InfoBase du GC^{lv}](#).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau suivant montre, pour les services juridiques, les dépenses budgétaires nettes de 2021-2022, ainsi que les dépenses réelles nettes pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2021-2022	Dépenses prévues 2021-2022	Autorisations totales pouvant être utilisées 2021-2022	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2021-2022
218 606 709	218 606 709	229 371 539	222 168 257	3 561 548*

*L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles s'explique principalement par l'augmentation des dépenses salariales et des dépenses liées aux régimes d'avantages sociaux des employés, entraînée par une augmentation de l'effectif en 2021-2022.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada figurent dans l'[InfoBase du GC^{lvi}](#).

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau suivant indique, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère a eu besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle en 2021-2022.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein réels 2021-2022	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2021-2022
3 370	3 477	107*

*L'écart entre le nombre d'équivalents temps plein prévu et réel est attribuable à l'augmentation de la demande de services juridiques (principalement des services de consultation et de contentieux), notamment en ce qui concerne les questions fiscales et les questions liées aux Autochtones, ainsi qu'à la capacité supplémentaire nécessaire pour renforcer le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#)^{lvii}.

Support au système de justice

Description

Le ministère de la Justice Canada joue un rôle essentiel afin d'assurer un système de justice canadien équitable, adapté et accessible. Il s'agit d'une responsabilité partagée entre une vaste gamme d'intervenants, dont le Parlement, le pouvoir judiciaire, les ministères et organismes fédéraux, les partenaires des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, un large éventail d'organisations et d'intervenants non gouvernementaux et, en fin de compte, tous les Canadiens.

Résultats

Le Ministère élabore et coordonne l'ensemble des réformes législatives, des options stratégiques et des initiatives fédérales en matière de justice. Il met également à l'essai des approches novatrices visant à renforcer le cadre juridique, notamment dans les domaines suivants : la justice pénale (y compris la détermination de la peine, la procédure pénale, la justice pénale pour les adolescents et la justice pour les victimes d'actes criminels), le droit de la famille et des enfants (y compris le mariage et le divorce), l'accès au système de justice, le bijuridisme, les droits de la personne, la protection des renseignements personnels, l'accès à l'information, les langues officielles et la justice autochtone.

Le Ministère soutient le système de justice en vue d'atteindre les trois principaux résultats suivants :

1. Les lois et les politiques respectent la primauté du droit et favorisent le respect des droits ainsi qu'un cadre juridique équitable, accessible et pertinent au Canada.
2. Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et aux conséquences des infractions.
3. Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés permettant un système de justice équitable, opportun et accessible.

À mesure que le Ministère s'est efforcé d'obtenir ces résultats, il devait demeurer prêt à composer avec la rapidité avec laquelle les nouveaux enjeux stratégiques sont survenus ou ont évolué. Qui plus est, la nature variée des enjeux en matière de justice et le fait que le système de justice canadien ait plusieurs niveaux exigent la participation et la collaboration de nombreux partenaires et intervenants.

Afin de mesurer la capacité du Ministère à demeurer souple et de soutenir les activités en cours dans le cadre de la [stratégie canadienne de lutte contre le racisme](#)^{lviii}, le Ministère a poursuivi l'examen de ses processus stratégiques et de ses programmes en matière de lutte contre le racisme.

1. Résultat ministériel : Les lois et politiques respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits ainsi qu'un cadre juridique équitable, accessible et pertinent au Canada

Le Ministère maintient son engagement à collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, avec les gouvernements, les organisations et les collectivités autochtones, avec les autres pays et avec les organisations nationales et internationales, ainsi qu'avec une communauté d'intervenants de plus en plus diversifiés. Le Ministère a axé ses efforts sur la détermination des enjeux émergents, l'élaboration de diverses options (notamment des mesures stratégiques, législatives et opérationnelles), et la mise en œuvre de mesures de réforme visant à améliorer les systèmes de justice pénale, de justice familiale et de justice pour adolescents ainsi qu'à renforcer la confiance du public.

Afin de renforcer la confiance de la population canadienne envers les juges de nomination fédérale, le Ministère a aidé le ministre de la Justice à présenter un projet de loi visant à réformer le système canadien de gouvernance judiciaire et le processus disciplinaire de la magistrature. Il a notamment fourni un soutien tout au long du processus parlementaire qui a mené au dépôt du projet de loi C-9, *Loi modifiant la Loi sur les juges*, en décembre 2021. Les modifications proposées ont pour but de renforcer le processus de traitement des plaintes administré par le Conseil canadien de la magistrature, au moyen de réformes visant à faire en sorte que le processus soit davantage axé sur la reddition de comptes, la transparence et la responsabilité financière. En outre, le Ministère a poursuivi ses travaux pour veiller à ce que la magistrature fédérale soit davantage représentative de la diversité du Canada et pour améliorer les méthodes de suivi des progrès.

Le Ministère a soutenu l'examen du système de justice pénale pour assurer la sécurité des Canadiens, tout en continuant de prendre des mesures pour remédier aux inégalités systémiques et à la surreprésentation de certaines populations dans le système de justice pénale. Le [projet de loi C-5^{lix}](#), *Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, a été présenté à la Chambre des communes en décembre 2021 afin de remédier aux effets négatifs disproportionnés des lois criminelles sur les Autochtones, les personnes noires et les membres des communautés marginalisées, en proposant des modifications pour abroger un certain nombre de peines minimales obligatoires (PMO) du *Code criminel*^{lx} et de toutes les PMO de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, et aussi pour éliminer les restrictions visant les peines d'emprisonnement avec sursis et mettre de l'avant des approches autres que pénales à l'égard de la possession simple de drogues, notamment en envisageant de ne rien faire, de servir un avertissement ou de recourir à des programmes de traitement de la toxicomanie, s'il y a lieu. Le ministère de la Justice a également fourni des conseils et du soutien dans le but d'élaborer une Stratégie en matière de justice autochtone, comme il a été annoncé dans le budget de 2021. L'élaboration d'un processus de mobilisation triennal pour orienter la Stratégie a commencé en 2021-2022.

En 2021-2022, le ministère de la Justice a également lancé, en collaboration avec Statistique Canada, l'Initiative de modernisation des données de la justice (IMDJ). Cette initiative vise à améliorer la collecte et l'utilisation de données désagrégées pour remédier à la surreprésentation des Autochtones, des personnes noires et des personnes racisées dans le système de justice pénale. En 2021-2022, le ministère de la Justice a élaboré un plan de recherche triennal pour que l'IMDJ mène et commande des recherches, ce qui permettra de mieux comprendre le rôle que peuvent jouer tous les secteurs sociaux, les gouvernements et les communautés pour favoriser le bien-être et réduire la criminalisation.

De plus, le ministère de la Justice Canada a entrepris plusieurs études de recherche pour jeter de la lumière sur cette question complexe. Ces travaux s'appuient sur un large éventail de méthodes, notamment des analyses statistiques, des entrevues qualitatives, des groupes de discussion et des sondages. Les résultats de plusieurs études ont été publiés en 2021-2022 :

- *Représentation des Autochtones devant les tribunaux de juridiction criminelle au Canada : Étude fondée sur l'indice de taux relatif*^{lxvi}
- *Toutes les voix comptent : les répercussions des problèmes juridiques graves chez les jeunes de 16 à 30 ans de la communauté noire*^{lxvii}
- *Les Afro-Canadiens en milieu urbain : Une étude qualitative des problèmes d'ordre juridique graves au Québec*^{lxviii}
- *Sondage national sur la justice de 2021 : Tableaux de données*^{lxix}

L'entrée en vigueur de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*^{lxx} (la Loi sur la Déclaration des Nations Unies) est une étape importante vers la réconciliation pour le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis, puisqu'elle crée un cadre juridique et une feuille de route pour la réconciliation. Depuis juin 2021, le gouvernement du Canada a commencé à constituer une assise au sein du gouvernement pour permettre une mise en œuvre efficace de la Loi. Jusqu'à présent, les progrès réalisés comprennent la création et la dotation en personnel d'un nouveau secrétariat au sein du ministère de la

Justice, afin de soutenir pleinement les travaux de mise en œuvre réalisés avec les partenaires autochtones et dans l'ensemble des ministères. Les premiers travaux ont porté sur l'octroi de fonds pour appuyer la participation des Autochtones au processus d'élaboration du plan d'action et d'autres mesures requises par la Loi, y compris un soutien aux consultations dirigées par des Autochtones. L'accent a également été mis sur la collaboration avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis afin de cerner les priorités initiales et aider à façonner l'ébauche du plan d'action et afin de commencer à cerner les mesures possibles pour harmoniser les lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies. Des efforts ont également été déployés pour éduquer, informer et conseiller les ministères au sujet des rôles et des responsabilités.

Le Ministère a aussi offert des services juridiques à tous les ministères et organismes concernant la mise en œuvre de la Loi, notamment l'obligation continue de consulter les Autochtones et de collaborer avec eux et la prise des mesures nécessaires pour s'assurer que les lois fédérales sont conformes à la Déclaration des Nations Unies. Des discussions ont été entamées avec des partenaires autochtones sur les protocoles, les mesures et les mécanismes qui pourraient être déployés dans l'ensemble du gouvernement fédéral afin de s'assurer que les lois et règlements fédéraux sont conformes à la Déclaration des Nations Unies.

La *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* est entrée en vigueur en juin 2021. En décembre 2021, le ministère de la Justice Canada a lancé un vaste processus de mobilisation inclusif auprès des peuples autochtones, des organisations et des groupes représentatifs sur la mise en œuvre de la Loi. En partenariat avec les peuples autochtones, le Ministère travaillera à l'élaboration d'un plan d'action pour atteindre les objectifs de la Déclaration, à l'élaboration de mesures visant à assurer la conformité des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies et à l'élaboration et au dépôt de rapports annuels sur les progrès accomplis.

En plus de travailler à l'élaboration de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*, le ministère de la Justice Canada a entrepris d'autres initiatives pour contribuer au renouvellement de sa relation avec les peuples autochtones. À titre d'exemple, le Ministère a continué de coordonner les travaux en cours en son sein et d'en rendre compte pour donner suite aux [appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#)^{lxvi} (appels à l'action de la CVR), en contribuant au rapport à jour sur les progrès publié par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), en mars 2022. En 2021-2022, le ministère de la Justice a accéléré les travaux liés aux politiques, aux programmes et aux lois dans un certain nombre de domaines, qui ont aidé à donner suite aux appels à l'action, notamment :

- les efforts visant à appuyer la nomination d'une [interlocutrice spéciale](#)^{lxvii} qui travaillera avec les peuples autochtones à l'élaboration d'un cadre pour les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens;
- le financement pour la mise en œuvre des principes Gladue;
- l'expansion du [Programme de justice autochtone](#)^{lxviii} et du [Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones](#)^{lxix};
- la poursuite de la négociation des ententes sur l'administration de la justice;
- la présentation du [projet de loi C-5](#)^{lxx} sur l'abrogation de certaines PMO et restrictions visant les peines d'emprisonnement avec sursis;
- le financement à l'appui de la revitalisation des traditions juridiques autochtones.

De plus, conformément à la lettre de mandat du ministre, le Ministère a collaboré activement avec des dirigeants et des experts autochtones au sujet du mandat proposé pour l'[interlocutrice spéciale](#)^{lxxi} sur les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens.

Le Ministère a également donné suite aux conclusions de l'[Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et les personnes 2ELGBTQQIA+](#)^{lxxii}, y compris aux appels à la justice. En 2021, le Ministère a appuyé RCAANC dans l'élaboration, l'exécution et la mise en œuvre d'un [plan d'action national](#)^{lxxiii} réactif et évolutif visant à mettre fin aux causes systémiques de la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

La [Voie fédérale](#)^{lxxiv}, qui décrit l'approche du gouvernement du Canada pour mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones, est l'un des volets du Plan d'action national, qui est de plus large portée. Le [Plan d'action national](#)^{lxxv} et la

En 2021, le ministre de la Justice et procureur général du Canada a été chargé d'élaborer, en consultation et en collaboration avec des partenaires autochtones, les provinces et les territoires, une Stratégie en matière de justice autochtone afin de lutter contre la discrimination systémique et la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice. Le Ministère a lancé un processus d'appel de propositions ouvert à l'appui de la mobilisation dirigée par les Autochtones en décembre 2021. L'appel de propositions a pris fin en janvier 2022. Les demandes de financement ont été examinées par des fonctionnaires du Ministère et 38 propositions ont été approuvées par le ministre en mars 2022.

Voie fédérale^{lxxvi} ont été lancés en juin 2021, après quoi des thèmes ont été dégagés pour mieux cibler les engagements pris dans le cadre de la **Voie fédérale**^{lxxvii}. En collaboration avec Sécurité publique Canada, le ministère de la Justice Canada a élaboré le thème de la justice pour la **Voie fédérale**^{lxxviii}. Ce thème comprend sept objectifs propres à la justice et des engagements connexes validés par l'entremise de la structure du groupe de travail sur le Plan d'action national, qui met l'accent sur les Premières Nations, les Inuits, les Métis, les questions urbaines, les personnes 2ELGBTQI+, les données, ainsi que les survivantes et les membres de la famille des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.

Le Ministère a également codirigé, avec le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres, l'élaboration du pilier lié à la justice du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe du gouvernement du Canada. Ce pilier favorise la mise sur pied de systèmes de justice réactifs qui servent mieux les survivants et s'attaquent efficacement à la violence fondée sur le sexe. Cette mesure a été approuvée en principe par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine en décembre 2021.

En 2021-2022, le Ministère a offert son soutien aux réformes du système de justice pénale visant à réduire les délais et à rendre le système plus efficace, en particulier face aux défis qui se sont posés pendant la pandémie de COVID-19. Le Ministère a appuyé la présentation, en février 2022, du **projet de loi S-4**^{lxxix}, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur l'identification des criminels et apportant des modifications connexes à d'autres lois (réponse à la COVID-19 et autres mesures)*. Le **projet de loi S-4**^{lxxx} propose des changements qui faciliteraient l'utilisation de la technologie pour moderniser le système de justice pénale et qui donneraient aux tribunaux une plus grande marge de manœuvre dans la façon dont ils intentent des procédures criminelles et délivrent des ordonnances, notamment en clarifiant et en élargissant la possibilité de comparaître à distance. Le **projet de loi S-4**^{lxxxi} s'appuie sur des mesures antérieures d'efficacité du système de justice pénale et les complète, y compris celles qui ont été adoptées dans le cadre de l'ancien **projet de loi C-75**^{lxxxii}, *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois*.

Puisque le système de justice pénale joue un rôle essentiel dans le maintien de la sécurité publique et la protection des Canadiens vulnérables, le ministère de la Justice a continué d'appuyer et d'étudier des options pour améliorer la façon dont le système de justice pénale intervient en cas de négligence et de mauvais traitements envers les aînés. En 2021, le ministère de la Justice Canada a mis sur pied le Groupe consultatif interministériel sur les lacunes dans les données nationales sur la maltraitance envers les aînés, dont les membres proviennent de quatre ministères, afin d'appuyer la coordination fédérale, de cerner les lacunes en matière de données et de mettre en commun l'expertise. Le Ministère a commencé à travailler sur deux projets de recherche visant à améliorer les données dans le domaine de la maltraitance des personnes âgées : un projet d'étude exploratoire portant sur les lacunes nationales en matière de données et les divers défis liés à la collecte de données dans les établissements de soins de longue durée et autres établissements résidentiels ainsi que dans les établissements correctionnels; une étude de cas de l'unité spécialisée sur la maltraitance des personnes âgées du service de police d'Edmonton, afin de comprendre quelles sont les caractéristiques des cas de maltraitance des personnes âgées qui lui sont signalés.

L'un des principaux engagements énoncés dans la lettre de mandat du ministre consiste à mettre en place une commission indépendante d'examen des affaires pénales. Le mandat de la commission est de faciliter l'examen des demandes présentées par des personnes qui ont pu être condamnées à tort. En 2021-2022, un ministère a créé le secrétariat et a mené des consultations auprès d'intervenants nationaux et internationaux.

En ce qui concerne le système de justice familiale du Canada, de nombreuses dispositions de l'ancien [projet C-78](#)^{lxxxiii}, *Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*, sont entrées en vigueur en mars 2021. Certaines modifications réglementaires connexes sont également entrées en vigueur au même moment. Le Ministère a soutenu la mise en œuvre des réformes en offrant une formation approfondie aux professionnels du droit de la famille et au public et en collaborant avec ses partenaires provinciaux et territoriaux. De plus, les modifications apportées à la partie III de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*^{lxxxiv} (LAEOEF) en lien avec le refus d'autorisations fédérales sont entrées en vigueur en novembre 2021, de même que les modifications apportées au *Règlement sur le refus d'autorisation pour l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*^{lxxxv}.

Le Ministère a poursuivi ses travaux visant à mettre en œuvre les modifications apportées à la partie I (Communication de renseignements) et à la partie II (Saisie-arrêt de sommes fédérales pour l'exécution d'ordonnance) de la LAEOEF, y compris les modifications réglementaires nécessaires. Tous ces changements législatifs ont contribué à faire en sorte que les lois fédérales sur la famille répondent mieux aux besoins des familles canadiennes en faisant la promotion de l'intérêt supérieur de l'enfant, en luttant contre la violence familiale, en réduisant la pauvreté chez les enfants et en rendant le système de justice familiale canadien plus accessible et plus efficace.

Afin d'aider les conseillers juridiques en droit de la famille à soutenir les clients qui ont été victimes de violence familiale, le Ministère a mis au point un outil bilingue, fondé sur des données probantes et axé sur l'utilisateur à l'intention des conseillers, afin de fournir des suggestions pratiques sur la façon de déceler la violence familiale et d'y réagir de manière sécuritaire pour les clients. En conséquence, la [trousse d'outils AIDE : Comment repérer les cas de violence familiale et intervenir pour les conseillères et conseillers juridiques en droit de la famille](#)^{lxxxvi} a été lancée au début de janvier 2022.

Enfin, le ministère de la Justice Canada a continué de diriger le volet stratégique de l'initiative de modernisation de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*^{lxxxvii} dans le but de déposer d'autres lois. Depuis le printemps 2020, le ministère de la Justice est entré en contact avec 64 gouvernements et organisations autochtones afin d'entamer des discussions sur la façon dont la *Loi sur la protection des renseignements personnels*^{lxxxviii} pourrait être modernisée pour mieux tenir compte des attentes et des besoins respectifs des Premières Nations, des Inuits et des Métis. En août 2021, le Ministère a publié un rapport intitulé [Rapport sur ce que nous avons entendu](#)^{lxxxix} portant sur ces efforts de consultation.

Résultats atteints

Le tableau suivant montre, pour le support au système de justice, les résultats obtenus, les indicateurs de rendement, les cibles et les dates cibles pour 2021-2022, ainsi que les résultats réels pour les trois derniers exercices pour lesquels les résultats réels sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022
Les lois et les politiques de Justice Canada respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique équitable, accessible et pertinent au Canada	La cote internationale du Canada en ce qui a trait à la règle de droit	Premier 10 %	Mars 2022	7,0 % (9 ^e /128) ⁸	8,6 % (12 ^e /139) ⁹	8,6% (12 ^e /140)
	Pourcentage des Canadiens qui perçoivent le système de justice pénale comme étant a) juste et b) accessible	À déterminer ¹⁰	À déterminer ¹¹	Sans objet ¹²	51 % des Canadiens ont confiance (modérée à élevée) que le système de justice pénale est juste 52 % des Canadiens ont confiance (modérée à élevée) que le système de justice pénale est accessible ¹³	50 % des Canadiens ont confiance (modérée à élevée) que le système de justice pénale est juste 58 % des Canadiens ont confiance (modérée à élevée) que le système de justice pénale est accessible ¹⁴
	Nombre de contestations constitutionnelles devant les cours d'appel provinciales et territoriales et la Cour suprême du Canada	À déterminer ¹⁵	À déterminer	Cours d'appel provinciales/ territoriales : 32 Cour d'appel fédérale : 3 Appels à la Cour suprême du Canada : 10	Cours d'appel provinciales/ territoriales : 27 Cour d'appel fédérale : 5 Appels à la Cour suprême du Canada : 10	Cours d'appel provinciales/ territoriales : 17 Cour d'appel fédérale : 1 Appels à la Cour suprême du Canada : 4

Remarque : Le Ministère procède actuellement à un examen approfondi de ses indicateurs de résultats ministériels, y compris les dates d'atteinte de la cible. Cet examen permettra d'évaluer et de modifier les indicateurs, le cas échéant, en vue d'assurer qu'ils soient régulièrement étayés par des données de haute qualité et accessibles.

⁸ World Justice Project, *Rule of Law Index 2020* (https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/WJP-ROLI-2020-Online_0.pdf) [en anglais seulement].

⁹ Onze pays ont été ajoutés à l'indice de la primauté du droit 2021 (World Justice Project, <https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/WJP-INDEX-21.pdf>) [en anglais seulement].

¹⁰ La cible a été établie dans le cadre du Plan ministériel 2022-2023 [70 %].

¹¹ La date d'atteinte de la cible a été établie dans le Plan ministériel 2022-2023 [mars 2025].

¹² Le Sondage national sur la justice n'a pas été effectué en 2019, car il s'agissait d'une période d'élections. Le Sondage national sur la justice de 2020 a été annulé en raison de la pandémie de COVID-19.

¹³ Le Sondage national sur la justice de 2021 a demandé aux répondants d'évaluer d'abord leur niveau de confiance « avant la pandémie » et leur niveau de confiance « aujourd'hui ». Les pourcentages rapportés pour 2020-2021 indiquent que les répondants ont déclaré être moyennement à très confiants dans le fait que le système de justice pénale est équitable et accessible à toutes les personnes le jour du sondage. Sondage national sur la justice, rapport final, <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/snj-njs.html>.

¹⁴ Le Sondage national sur la justice de 2022 a été réalisé du 15 février au 10 mars 2022. (Sondage national sur la justice, rapport final, <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/snj-njs.html>).

¹⁵ La mesure ne se prête pas bien à l'établissement d'une cible. L'indicateur est mieux adapté pour démontrer des tendances.

Le classement international du Canada en ce qui concerne la primauté du droit est fourni par l'indice de la primauté du droit du World Justice Project, projet qui fournit des données originales et indépendantes sur la primauté du droit dans 139 pays et administrations. L'indice s'appuie sur des enquêtes nationales menées auprès de plus de 138 000 ménages et de 4 200 juristes et experts pour mesurer la façon dont la primauté du droit est perçue et ressentie dans le monde. Bien que les données pour 2022 ne soient pas encore disponibles, de 2020 à 2021, année dominée par la pandémie mondiale de COVID-19, 74 % des pays interrogés ont observé un recul de la primauté du droit. De 2020 à 2021, le Canada a obtenu une note légèrement inférieure (passant de 0,01 à 0,02 sur 1) pour six des huit sous-catégories incluses dans le classement général, ce qui a entraîné une diminution nette d'une position du rang du pays. Il convient également de noter que onze pays ont été ajoutés à l'indice entre 2020 et 2021. La performance du Canada est demeurée stable en 2022.

La confiance que le système de justice pénale est équitable pour tous est relativement stable par rapport à l'année précédente, tandis que la confiance que le système de justice pénale est accessible à tous a augmenté. En ce qui concerne le troisième indicateur de rendement, le nombre de contestations constitutionnelles devant les cours d'appel provinciales et territoriales et la Cour suprême du Canada a diminué entre 2020-2021 et 2021-2022.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada figurent dans l'[InfoBase du GC^{xc}](#).

2. Résultat ministériel : Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et aux conséquences des infractions

Afin de soutenir les travaux stratégiques continus visant à concevoir et à mettre en œuvre d'autres moyens de répondre aux causes et conséquences des infractions, le Ministère a concentré ses efforts sur la tâche de veiller à ce que le système de justice pénale serve à assurer la sécurité de la population, sans effet discriminatoire ou contre-productif, notamment en éliminant les inégalités systémiques à toutes les étapes du système de justice pénale.

Conformément à ces objectifs et en réponse aux engagements énoncés dans la lettre de mandat du ministre de la Justice du Canada, le Ministère a travaillé sur trois projets de loi pertinents en 2021-2022. Tout d'abord, le [projet de loi C-3^{xc}](#), *Loi modifiant le Code criminel et le Code canadien du travail*, qui a reçu la sanction royale en décembre 2021, a modifié le [Code criminel^{xcii}](#) afin d'améliorer la protection des travailleurs de la santé et de veiller à ce que tous aient un accès sûr et sans entrave aux services de santé. De plus, le [projet de loi C-4^{xciii}](#), *Loi modifiant le Code criminel (thérapie de conversion)*, qui a également reçu la sanction royale en décembre 2021, a modifié le [Code criminel^{xciv}](#) afin d'interdire les pratiques liées aux thérapies de conversion. Enfin, le [projet de loi C-5^{xcv}](#), *Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, a été déposé et présenté en décembre 2021. Ce projet de loi propose des réformes visant à remédier aux effets négatifs disproportionnés des lois criminelles existantes sur les Autochtones, les personnes noires et les membres des communautés marginalisées, notamment en proposant d'abroger plusieurs PMO d'emprisonnement pour certaines infractions qui impliquent des armes à feu et des drogues et en permettant un recours

accru à des peines d'emprisonnement avec sursis dans les cas où de telles peines sont appropriées.

Une façon clé d'appuyer les autres moyens de répondre aux causes et conséquences des infractions consiste à fournir une aide financière à divers intervenants ministériels. À titre d'exemple, le Ministère a continué d'offrir un soutien financier aux provinces, aux territoires et aux organisations non gouvernementales pour la prestation de services et de programmes dans le cadre du [Programme de financement des services de justice pour les jeunes^{xcvi}](#), du [Fonds du système de justice pour les jeunes^{xcvii}](#), du [Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation^{xcviii}](#), du [Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie^{xcix}](#) et du [Programme de justice autochtone^c](#).

Plus précisément, par l'intermédiaire du [Programme de justice autochtone^{ci}](#), le Ministère a accru le soutien financier accordé aux programmes de justice communautaire autochtones qui offrent des mesures de justice réparatrice adaptées à la culture se substituant aux procédures judiciaires classiques lorsque de telles mesures sont appropriées dans les circonstances. Ainsi, le Ministère a augmenté les budgets existants pour stabiliser les programmes communautaires. Des fonds supplémentaires ont également été mis à la disposition de partenaires nouveaux et existants pour améliorer les travaux et élargir leur portée dans les domaines du changement systémique, des dossiers liés aux principes Gladue et des services de suivi, ainsi que de la médiation civile et familiale.

Par ailleurs, pour appuyer l'avancement de la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances dirigée par Santé Canada, le [Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie^{cii}](#) a continué d'offrir du financement aux provinces et aux territoires participants pour le traitement surveillé par les tribunaux et le soutien des services communautaires aux délinquants non violents atteints d'un trouble de toxicomanie. En 2021-2022, le Programme a alloué 5,9 millions de dollars pour le fonctionnement de 20 tribunaux de traitement de la toxicomanie.

Le Ministère a versé environ 200 millions de dollars dans le cadre de ses trois programmes de justice pour les jeunes, afin d'appuyer la prestation de services et de programmes de justice essentiels pour les jeunes et conformes aux objectifs stratégiques fédéraux énoncés dans la [Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents^{ciii}](#).

Le ministère de la Justice a également dirigé le Comité de coordination des hauts fonctionnaires – Justice applicable aux jeunes et le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur le partage des coûts et les programmes de justice pour les jeunes, afin de promouvoir un système de justice pour les jeunes plus équitable et plus efficace en établissant et en renforçant des partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en vue de la mise en œuvre de la [Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents](#). Ces deux groupes de travail servent de forum pour la surveillance des lois et des politiques, des programmes et d'autres questions de justice touchant les jeunes ainsi que pour la tenue de discussions en continu entre les administrations.

Résultats atteints

Le tableau suivant montre, pour le support au système de justice, les résultats obtenus, les indicateurs de rendement, les cibles et les dates cibles pour 2021-2022, ainsi que les résultats réels pour les trois derniers exercices pour lesquels les résultats réels sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022
Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et aux conséquences des infractions	Nombre et type de programmes/ processus de justice réparatrice offerts	Maintenir le niveau de référence de 448 ou plus	Mars 2022	448 programmes de justice réparatrice ¹⁶	450 programmes de justice réparatrice ¹⁷	462 programmes de justice réparatrice ¹⁸
	Nombre de personnes ayant eu recours aux programmes/ processus de justice réparatrice offerts ¹⁹	À déterminer	À déterminer	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Nombre/pourcentage de peines purgées au sein de la collectivité imposées par un tribunal comparativement au nombre/pourcentage de peines d'emprisonnement	35 % peines d'emprisonnement	Mars 2025	48 % des adultes ont reçu une peine d'emprisonnement ²⁰	44 % des adultes ont reçu une peine d'emprisonnement ²¹	Sans objet ²²
	Pourcentage de personnes dirigées vers un programme de justice autochtone et qui y ont participé	90 % ou plus	Mars 2022	89 %	Sans objet ²³	Sans objet ²⁴

¹⁶ Le Répertoire de la justice réparatrice (<https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/jr-rj/rch-sch.aspx>) ne fournit des informations que sur le nombre de programmes de justice réparatrice offerts qui ont été déclarés par ceux qui les offrent. Veuillez noter que les programmes déclarés dans le Répertoire n'ont pas tous reçu du financement du ministère de la Justice Canada.

¹⁷ Voir la note 16.

¹⁸ Voir la note 16.

¹⁹ Après examen, cet indicateur ne fera plus partie des indicateurs utilisés par le ministère de la Justice à l'avenir.

²⁰ En 2019-2020, 48 % des adultes reconnus coupables en vertu du *Code criminel* (à l'exception des délits de la route) ont reçu une peine d'emprisonnement (Statistique Canada, [Tableau 35-10-0031-01 Tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, causes avec condamnation selon la peine la plus sévère](https://doi.org/10.25318/3510003101-fra), <https://doi.org/10.25318/3510003101-fra>).

²¹ En 2020-2021, 44 % des adultes reconnus coupables en vertu du *Code criminel* (à l'exception des délits de la route) ont reçu une peine d'emprisonnement (Statistique Canada, [Tableau 35-10-0031-01 Tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, causes avec condamnation selon la peine la plus sévère](https://doi.org/10.25318/3510003101-fra), <https://doi.org/10.25318/3510003101-fra>).

²² Les données de 2021-2022 seront publiées par Statistique Canada à l'automne 2023.

²³ Le résultat le plus récent étant disponible est celui de 2019-2020.

²⁴ Voir la note 23.

	Pourcentage de cas portés devant les tribunaux de la jeunesse qui reçoivent une peine ne comportant pas de placement sous garde comparativement aux années précédentes déclarées	85 % ou plus	Mars 2022	88 % ²⁵	90 % ²⁶	Sans objet ²⁷
	Pourcentage de cas identifiés et admissibles au placement et à la surveillance qui reçoivent un traitement spécialisé dans le cadre du programme intensif de réadaptation	100 %	Mars 2021	100 %	100 %	100 %

Remarque : Le Ministère procède actuellement à un examen approfondi de ses indicateurs de résultats ministériels, y compris les dates d'atteinte de la cible. Cet examen permettra d'évaluer et de modifier les indicateurs, le cas échéant, en vue d'assurer qu'ils soient régulièrement étayés par des données de haute qualité et accessibles.

Selon les données accessibles, 462 programmes de justice réparatrice ont été déclarés dans le [Répertoire de la justice réparatrice du ministère de la Justice Canada](#)^{civ} en 2021-2022. De ce nombre, 211 étaient des programmes de justice autochtone.

Le pourcentage de cas identifiés et admissibles au placement et à la surveillance recevant un traitement spécialisé dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation a été maintenu à 100 %.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#)^{cv}.

3. Résultat ministériel : Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés, permettant un système de justice équitable, opportun et accessible

Grâce au [Programme d'aide juridique](#)^{cvi}, au [Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones](#)^{cvii}, et aux [ententes sur les services d'accès à la justice dans les territoires](#)^{cviii}, le Ministère a continué de verser des fonds aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour la

²⁵ En 2019-2020, 12 % des adolescents reconnus coupables en vertu du *Code criminel* (à l'exception des délits de la route) ont reçu une peine de placement sous garde, tandis que 88 % ont reçu une peine ne prévoyant pas de placement sous garde (Statistique Canada, [Tableau 35-10-0042-01 Tribunaux de la jeunesse, causes avec condamnation selon la peine la plus sévère](#), <https://doi.org/10.25318/3510004201-fra>).

²⁶ En 2020-2021, 10 % des adolescents reconnus coupables en vertu du *Code criminel* (à l'exception des délits de la route) ont reçu une peine de placement sous garde, tandis que 90 % ont reçu une peine ne prévoyant pas de placement sous garde (Statistique Canada, [Tableau 35-10-0042-01 Tribunaux de la jeunesse, causes avec condamnation selon la peine la plus sévère](#), <https://doi.org/10.25318/3510004201-fra>).

²⁷ Les données de 2021-2022 seront publiées par Statistique Canada à l'automne 2023.

prestation de services d'aide juridique aux personnes défavorisées sur le plan économique, pour les programmes publics d'éducation et d'informations juridiques et pour les services d'assistance parajudiciaire aux Autochtones. Les services d'assistance parajudiciaire aux Autochtones contribuent à veiller à ce que les Autochtones qui ont des démêlés avec le système judiciaire bénéficient d'une représentation et d'un traitement justes, équitables et adaptés à leur culture.

Dans le contexte de l'engagement de financement quinquennal du gouvernement pour lutter contre le harcèlement sexuel en milieu de travail, le Ministère a appuyé les efforts dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives liées à son mandat. En voici quelques-unes :

- le financement, par l'intermédiaire du [Programme d'aide juridique](#)^{ci^x}, de la prestation de conseils juridiques aux personnes qui ont été victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail;
- le financement, par l'intermédiaire du [Programme juridique de partenariats et d'innovation](#)^{cx}, de 20 projets visant à lutter contre le harcèlement sexuel en milieu de travail au moyen de l'élaboration de ressources d'information et d'éducation juridiques pour les employeurs et les employés;
- le financement de 11 projets visant à lutter contre le harcèlement sexuel en milieu de travail dans les industries dominées par les hommes et les industries de l'accueil et des services;
- l'élaboration, l'amélioration et l'expansion des services dans le but d'offrir un soutien coordonné et holistique, par l'intermédiaire des secteurs de la santé et des services sociaux, aux employés, aux employeurs, aux collectivités et au grand public, pour lutter contre le harcèlement sexuel en milieu de travail.

De plus, Justice Canada a continué d'appuyer la réconciliation avec les peuples autochtones en répondant aux [appels à l'action de la CVR](#)^{ci^x}, particulièrement en ce qui concerne l'administration de la justice dans les collectivités autochtones. Le Ministère a élaboré des ententes sur l'administration de la justice avec les communautés autochtones afin de renforcer les systèmes de justice communautaires et d'appuyer l'autodétermination, et il a établi de nouvelles tables avec plusieurs groupes autochtones pour étudier de telles ententes. Au cours de 2021-2022, Justice Canada a fait passer le nombre de tables de négociation de sept à douze.

Le Ministère a également collaboré avec des partenaires autochtones et provinciaux, comme les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, pour permettre aux Autochtones d'accéder plus facilement au système de justice pénale, plus particulièrement en améliorant l'accès aux centres de justice communautaire (CJC) et en formulant des recommandations pour relever les défis continus liés à l'application des lois des Premières Nations. Les CJC constituent une approche novatrice pour faire sortir la justice de la salle d'audience traditionnelle et l'insérer dans un milieu communautaire. Ils mettent en relation la justice, la santé, l'emploi, l'éducation et les services sociaux pour simultanément s'attaquer à la cause fondamentale de la criminalité, briser le cycle de la criminalité et améliorer la sécurité publique et le bien-être communautaire. Grâce à cette collaboration :

- Le BC First Nations Justice Council (BCFNJC) a reçu plus de 8,9 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir et développer les centres de justice autochtones de la Colombie-Britannique. Ce financement appuiera également le Centre virtuel de justice

autochtone du BCFNJC, une plateforme Web inédite qui permet d'offrir des services juridiques à distance aux Autochtones de la province.

- Le Canada, l'Ontario et les Chefs de l'Ontario ont lancé une table technique tripartite collaborative en mai 2021 afin d'étudier des solutions aux défis que posent l'application des lois et règlements des Premières Nations dans les collectivités des Premières Nations de l'Ontario et les poursuites qui en découlent.

En réponse à un engagement énoncé dans la lettre de mandat du ministre, le ministère de la Justice a dirigé les principales activités de préparation visant à relancer la Commission du droit du Canada, à la suite de l'annonce faite dans le budget de 2021. L'objectif de cette initiative est de permettre à la Commission de fournir des conseils indépendants sur la réforme législative nécessaire pour régler les questions juridiques complexes auxquelles sont confrontés les Canadiens, comme le racisme systémique dans le système de justice, la nécessité de se réconcilier avec les peuples autochtones, les changements climatiques et l'évolution rapide de la technologie à l'échelle mondiale.

Afin de protéger les deux langues officielles du Canada, environ 12,7 millions de dollars ont été mis à la disposition de 78 projets en 2021-2022 par l'entremise du [Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles](#)^{cxii}; 59 de ces projets faisaient partie du [Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir](#)^{cxiii}. Le financement, fourni à 24 organismes et associations, à cinq établissements d'enseignement et à sept gouvernements provinciaux, a permis d'accroître la capacité du système de justice et de ses intervenants d'offrir des services juridiques dans les deux langues officielles et de mettre davantage de renseignements juridiques à la disposition des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les projets ont porté sur la sensibilisation, le soutien des activités publiques d'information juridique, l'élaboration de programmes d'études, la conception d'outils linguistiques et la prestation de formation aux professionnels de la justice. Par exemple :

- L'Auberge francophone d'accueil et des services aux immigrants, un organisme communautaire établi à Toronto, a sensibilisé plus de 214 participants issus de communautés multiculturelles aux divers droits et obligations au moyen d'ateliers gratuits en français.
- Le programme de perfectionnement en terminologie juridique pour les procureurs de la Couronne provinciaux, les avocats de l'aide juridique, les greffiers et les agents de probation du Centre canadien de français juridique, un organisme non gouvernemental établi au Manitoba, a offert 27 séances de formation à 300 participants.

Par la voie du [Fonds canadien de justice familiale](#)^{cxiv}, le Ministère a soutenu l'accès à des services appropriés pour les familles vivant une séparation ou un divorce. Le soutien financier de 15 millions de dollars pour les provinces et les territoires s'est poursuivi en 2021-2022. Un investissement de 28,35 millions de dollars sur cinq ans a été mis à disposition par l'intermédiaire du Fonds pour appuyer les efforts provinciaux et territoriaux visant à accroître la disponibilité de services financés par le gouvernement pour superviser le temps parental entre un enfant et un parent en cas de séparation et de divorce, particulièrement dans les cas où, en raison de la violence familiale, il existe des préoccupations concernant la sécurité d'un enfant ou d'un autre membre de la famille. Dans le cadre du volet « projets » du Fonds, 16 projets ont reçu un financement, dont cinq projets visant à mettre en œuvre des documents d'information et de

vulgarisation juridiques et dix projets axés sur les besoins des populations mal desservies. En 2021-2022, des fonds ont été versés à la Colombie-Britannique, à l'Alberta, au Manitoba, à l'Ontario, à la Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard pour aider à la mise en œuvre de la disposition sur les langues officielles de la *Loi sur le divorce*^{cxv}.

Par l'entremise du *Fonds pour l'application de la Loi sur les contraventions*^{cxvi}, le Ministère a fourni des ressources financières à six provinces et à une municipalité où le régime de la *Loi sur les contraventions*^{cxvii} est en vigueur et où il n'y a aucune obligation provinciale de respecter les droits du délinquant en matière de langues officielles. Ce financement permet de veiller à ce que les droits linguistiques soient respectés dans l'administration et l'exécution des contraventions fédérales et à ce que les Canadiens qui ont reçu une contravention fédérale obtiennent des services judiciaires dans la langue officielle de leur choix.

Le Ministère dirige la Stratégie fédérale d'aide aux victimes (SFAV). Cette stratégie comprend un large éventail d'initiatives stratégiques et de programmes visant à améliorer l'accès à la justice pour les victimes et les survivants d'actes criminels et à leur donner une voix plus efficace dans le système de justice pénale, dont certains sont présentés dans les paragraphes qui suivent. Le financement pour les projets à l'appui de la SFAV est versé par l'intermédiaire du *Fonds d'aide aux victimes*^{cxviii}.

Tout au long de l'exercice 2021-2022, le ministère de la Justice Canada a appuyé un éventail d'activités de sensibilisation, d'échange de connaissances et de formation afin d'accroître l'accès à des services et mesures de soutien adaptés à la culture pour les victimes et les survivants autochtones d'actes criminels ainsi que pour les familles de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées. À titre d'exemple, le financement et les activités stratégiques ont appuyé la prestation continue de services par les *Unités de liaison pour l'information à l'intention des familles*^{cxix} (ULIIF). Les équipes des ULIIF de partout au Canada ont travaillé ensemble pour surmonter les obstacles systémiques et structurels auxquels se heurtent les familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées lorsqu'elles tentent d'avoir accès à des renseignements à jour et exacts sur leurs proches auprès des différents ordres de gouvernement, organismes et administrations, et ce, tout en veillant à ce que les familles aient accès à tous les services et mesures de soutien culturellement adaptés pour les aider dans leur cheminement vers la guérison. Le Ministère a mis en place des ententes de financement avec les 13 administrations pour les ULIIF, dont les services sont offerts en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organisations communautaires autochtones.

Le Ministère a continué d'améliorer l'accès à la justice pour les victimes et les survivants d'actes criminels, notamment en déployant des efforts multidimensionnels pour appuyer la mise en œuvre des modifications apportées en 2021 au *Code criminel*^{cxx} dans le but d'interdire et de criminaliser les pratiques liées aux thérapies de conversion. En plus de permettre la conduite de nouvelles recherches, le *Fonds d'aide aux victimes*^{cxxi} a mis des fonds à la disposition de 11 organismes nationaux et régionaux d'information juridique et d'éducation juridique publique pour aider les victimes de la thérapie de conversion.

Le financement accordé par le *Fonds d'aide aux victimes*^{cxxii} a continué d'appuyer les mesures améliorées visant à combler les lacunes dans les services offerts aux enfants et aux jeunes

victimes, à améliorer les services tenant compte des traumatismes pour les victimes de la traite de personnes et à améliorer l'accès à la justice et à des services adaptés pour les victimes d'infractions sexuelles. Le Ministère a mis des fonds à la disposition de 27 projets visant à soutenir les enfants et les jeunes victimes, de 10 projets visant à répondre aux besoins spécifiques des victimes de la traite de personnes et de 11 projets visant à soutenir les victimes d'infractions sexuelles.

Tout au long de l'exercice 2021-2022, la SFAV a continué d'appuyer des activités d'échange de connaissances et de sensibilisation afin d'accroître les connaissances sur les expériences des victimes dans le système de justice pénale, les droits des victimes et les services offerts au moyen de nouvelles plateformes et méthodes virtuelles, y compris des ateliers et des webinaires sur la Semaine des victimes et survivants d'actes criminels. En ce qui concerne la violence familiale, par l'entremise de la SFAV, le Ministère a travaillé avec des partenaires provinciaux et territoriaux pour cerner les lacunes en matière de connaissances et de services pour les victimes de violence familiale, et il a appuyé l'échange de connaissances et la sensibilisation sur la question de la violence familiale au moyen d'ateliers virtuels.

Le [Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels^{cxixiii}](#) (BOFVAC), qui est indépendant du gouvernement fédéral, a fourni des renseignements directs, des services d'aiguillage et des services d'examen des plaintes à ses principaux clients : les victimes, les membres de la famille des victimes ou leurs représentants, les organismes d'aide aux victimes et d'autres intervenants. Le BOFVAC a servi un total de 765 clients au cours de la période de référence.

Résultats atteints

Le tableau suivant montre, pour le support au système de justice, les résultats obtenus, les indicateurs de rendement, les cibles et les dates cibles pour 2021-2022, ainsi que les résultats réels pour les trois derniers exercices pour lesquels les résultats réels sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022
Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés, permettant un système de justice équitable, opportun et accessible	Pourcentage de fonds du gouvernement fédéral auxquels ont accès les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants afin d'assurer la prestation de services ciblés conformément aux priorités fédérales	100 %	Mars 2022	98 %	98 %	97 %

	Pourcentage de clients du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones indiquant un niveau de satisfaction de « satisfait » ou « très satisfait » pour l'utilité de l'information fournie	80 % ou plus	Mars 2023	Sans objet ²⁸	Sans objet ²⁹	Sans objet ³⁰
	Nombre de fois qu'un avocat de garde a fourni de l'aide dans des affaires criminelles	1 000 000 ou plus	Mars 2022	1 036 525 ³¹	670 286 ³²	Sans objet ³³
	Nombre de demandes complètes de services d'aide juridique en matière criminelle approuvées	270 000 ou plus	Mars 2022	253 786 ³⁴	199 767 ³⁵	Sans objet ³⁶
	Pourcentage des demandes ou des plaintes des clients du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels (BOFVAC) qui sont évaluées et auxquelles on a donné suite	100 %	Mars 2022	100 %	100 %	100 %

Remarque : Le Ministère procède actuellement à un examen approfondi de ses indicateurs de résultats ministériels, y compris les dates d'atteinte de la cible. Cet examen permettra d'évaluer et de modifier les indicateurs, le cas échéant, en vue d'assurer qu'ils soient régulièrement étayés par des données de haute qualité et accessibles.

Il y a eu une diminution du nombre de demandes d'aide juridique en matière pénale reçues et une diminution correspondante des approbations. En 2020-2021, le nombre de demandes reçues et approuvées a diminué de 18 % par rapport à l'année précédente. Ce résultat est attribuable aux perturbations que la pandémie COVID-19 a causées au système judiciaire, comme la fermeture des tribunaux. La diminution du nombre de demandes d'aide juridique en matière pénale est également liée en partie aux changements importants apportés aux politiques provinciales et à la prestation des services d'aide juridique. Elle ne signifie pas qu'il y a eu une réduction des services d'aide juridique. Par exemple, au Québec, un programme permettant aux avocats de la défense et à la Couronne de traiter des infractions mineures en dehors du système judiciaire

²⁸ Le sondage auprès des clients du programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones n'est réalisé qu'à tous les cinq ans, dans le cadre des évaluations de programme. La prochaine évaluation est prévue pour l'année fiscale 2022-2023.

²⁹ Voir la note 28.

³⁰ Voir la note 28.

³¹ [Aide juridique au Canada en 2019-2020 \(https://canada.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/aide-aid/1920/index.html\)](https://canada.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/aide-aid/1920/index.html).

³² [Aide juridique au Canada en 2020-2021 \(https://canada.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/aide-aid/2021/index.html\)](https://canada.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/aide-aid/2021/index.html).

³³ Les résultats pour 2021-2022 seront publiés dans le rapport annuel 2021-2022 sur l'aide juridique au Canada, qui devrait être disponible en 2023.

³⁴ Voir la note 31.

³⁵ Voir la note 32.

³⁶ Voir la note 33.

gagne en popularité, et la diminution du nombre de prestataires d'aide sociale et de la délinquance pourrait également jouer un rôle. L'Alberta offre maintenant des services améliorés d'avocats de garde dans un plus grand nombre de tribunaux, pour tenter de résoudre les problèmes avant un procès. La province fournit également des avocats de service auprès des tribunaux spécialisés et a simplifié son processus de demande afin de présélectionner les clients pour déterminer leur admissibilité à l'aide juridique. Par conséquent, les clients non admissibles ne remplissent plus de demandes.

Le pourcentage de fonds fédéraux auxquels ont accès les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants pour offrir des services ciblés à l'appui des priorités fédérales correspond aux pourcentages observés lors des périodes de rapport précédentes.

Les résultats relatifs au BOFVAC indiquent que le pourcentage de demandes de renseignements ou de plaintes des clients évaluées et traitées a été maintenu à 100 %, conformément à la cible établie.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada figurent dans l'[InfoBase du GC^{cxiv}](#).

Analyse comparative entre les sexes plus

Pour aider à réduire les inégalités au Canada, à répondre aux divers besoins de différents groupes de personnes et à favoriser des résultats équitables et inclusifs pour les Canadiens, le Ministère a appliqué les considérations de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) tout au long de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de différents programmes et initiatives relevant de la responsabilité essentielle qu'est le support au système de justice.

À titre d'exemple, une approche intersectionnelle de l'ACS Plus a été appliquée aux engagements du Ministère envers les collectivités autochtones. En décembre 2021, le ministère de la Justice a lancé un processus de mobilisation vaste et inclusif auprès des peuples autochtones, des organisations et des groupes représentatifs, y compris une représentation des femmes, des personnes bispirituelles et de diverses identités de genre et des personnes âgées autochtones ainsi que des jeunes Autochtones, afin de faire progresser la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*. Ces séances de mobilisation sont conçues pour être significatives, inclusives et accessibles à divers participants, ainsi que pour être culturellement sûres et respectueuses des principaux protocoles, principes et traditions autochtones.

De plus, le Ministère a appliqué une approche intersectionnelle de l'ACS Plus aux initiatives

ACS Plus : Faits saillants du support au système de justice pour 2021-2022

Le ministère de la Justice a mis à jour sa Politique sur l'Analyse comparative entre les sexes plus : Appliquer une approche intersectionnelle pour favoriser l'inclusion et lutter contre les inégalités afin de renforcer la méthodologie de l'ACS Plus et de promouvoir le recours à une approche intersectionnelle.

propres à la réponse du Ministère au [rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#)^{cxxv}, et ce, en s'appuyant sur les commentaires spécifiques à la justice formulés dans le [Plan d'action national de 2021](#)^{cxxvi}. Par conséquent, la contribution du gouvernement du Canada, [la Voie fédérale](#)^{cxxvii}, comporte des activités concrètes pour aider à surmonter les obstacles auxquels sont confrontées les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

Enfin, une approche intersectionnelle de l'ACS Plus a été intégrée à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'appel de propositions pour des projets axés sur l'élaboration et l'adaptation de modèles de représentation juridique indépendante pour les victimes d'agression sexuelle et les victimes de violence conjugale, ainsi que deux appels de propositions visant à offrir un soutien supplémentaire aux victimes de violence conjugale dans le système de justice familiale. Tous les projets approuvés dans le cadre de ces initiatives devaient rendre compte du recours à une approche intersectionnelle de l'ACS Plus et des efforts déployés pour atteindre divers groupes. Une approche intersectionnelle de l'ACS Plus a été intégrée à l'élaboration de modèles de production de rapports et d'outils de données pour les initiatives, afin de permettre la collecte de données qui peuvent être ventilées par population cible, par identité de genre et par zone rurale ou urbaine.

Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable

Le Secrétariat de l'accès à la justice du ministère de la Justice Canada appuie le Ministère dans son rôle de chef de file chargé de faire progresser l'[Objectif de développement durable n° 16](#)^{cxxviii}, et il sert de centre de liaison pour les efforts que mène le gouvernement pour promouvoir l'accès à la justice pour tous, à l'échelle nationale et internationale.

Les initiatives ministérielles de support au système de justice qui ont contribué à faire progresser les ODD comprennent :

- la mise en œuvre de la disposition sur les droits en matière de langues officielles dans la *Loi sur le divorce* au Yukon, au Nunavut, au Manitoba, en Saskatchewan et en Ontario, depuis que la Loi sur le divorce a été modifiée en mars 2021, afin de garantir que les Canadiens puissent obtenir un divorce dans la langue officielle de leur choix. Le Yukon, le Nunavut et la Saskatchewan ont mis en œuvre la disposition sans le financement fourni par Justice Canada (ODD 16);
- l'entrée en vigueur de nombreuses dispositions de l'ancien [projet de loi C-78](#)^{cxxix}, *Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*, ainsi que de modifications réglementaires corrélatives visant à rendre le système de justice familiale du Canada plus accessible et efficace (ODD 16);
- l'introduction du [projet de loi C-5](#)^{cxxx}, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, afin d'atténuer les effets négatifs disproportionnés des lois existantes sur les Autochtones, les personnes noires et les membres des communautés marginalisées (ODD 10);
- l'élaboration, en consultation et en collaboration avec les partenaires autochtones, les

provinces et les territoires, d'une Stratégie en matière de justice autochtone afin de lutter contre la discrimination systémique et la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice. Le Ministère a lancé un processus d'appel de propositions ouvert à l'appui de la mobilisation dirigée par les Autochtones en décembre 2021. L'appel de propositions a pris fin en janvier 2022. Les partenaires autochtones ont maintenant reçu des fonds à l'appui de leurs engagements respectifs (ODD 10 et 16);

- la collaboration provinciale et territoriale avec les collectivités autochtones de leur territoire et d'autres groupes de travail afin de formuler des recommandations sur les mesures à prendre pour remédier efficacement à la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale, dans le cadre de la stratégie pancanadienne mise en œuvre par le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la justice applicable aux Autochtones (ODD 10);
- l'entrée en vigueur du [projet de loi C-15](#)^{cxxxii}, la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*, qui suppose également, comme première étape de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action, de travailler avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis afin de mieux comprendre leurs priorités et de lancer un appel de propositions de financement pour appuyer la participation des Autochtones au processus, notamment en soutenant les consultations dirigées par les Autochtones (ODD 5, 10 et 16);
- la coordination des commentaires recueillis à l'échelle du Ministère en vue d'élaborer le thème de la justice pour la *Voie fédérale*^{cxxxiii} dans le cadre du [Plan d'action national de 2021](#)^{cxxxiii} pour s'attaquer aux causes systémiques de la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones et y mettre fin (ODD 5, 10 et 16);
- la mise en œuvre de l'[Enquête canadienne sur les problèmes juridiques](#)^{cxxxiv} afin de déterminer les types de problèmes juridiques graves auxquels les gens sont confrontés, la façon dont ils tentent de les résoudre et les répercussions que ces problèmes peuvent avoir sur leur vie. Les résultats de l'Enquête ont été publiés en janvier 2022. Le Ministère a également publié huit études qualitatives connexes sur l'expérience des populations minoritaires dans diverses régions du Canada (ODD 16);
- la participation aux consultations publiques dirigées par le SCT et la participation de la société civile à l'élaboration d'un engagement envers la justice ouverte, qui sera intégré au plan d'action national du Canada pour un gouvernement ouvert de 2022-2024 (ODD 16);
- la participation à la réunion de la [coalition du Partenariat pour un gouvernement ouvert](#)^{cxxxv} en mai 2021 et la participation à des échanges entre pairs avec les Pays-Bas et le Royaume-Uni au printemps et à l'été 2021.

Expérimentation

Le ministère de la Justice du Canada a continué de s'efforcer d'innover et de mettre à l'essai des améliorations ayant trait à la conception et à l'exécution de ses programmes. Il a également cherché des occasions d'améliorer l'accessibilité de l'information sur la justice, la mobilisation et la sensibilisation, ainsi que la prestation de services en explorant de nouvelles approches ainsi que des technologies émergentes et novatrices.

Le Ministère a également collaboré avec Statistique Canada pour étudier la possibilité d'utiliser l'apprentissage automatique pour coder les facteurs pris en compte dans les décisions relatives à la détermination de la peine. La première phase (2021-2022) de ce projet comprenait l'élaboration d'un cadre de codage et le codage manuel d'environ 500 décisions relatives à la

détermination de la peine en fonction de facteurs clés, y compris les facteurs aggravants décrits dans le *Code criminel*^{cxxxvi} et l'existence d'un rapport Gladue ou d'une *évaluation de l'incidence de l'origine ethnique et culturelle*^{cxxxvii}.

Principaux risques

Il est important d'entretenir activement des relations productives avec les partenaires et les intervenants essentiels du système de justice afin de s'assurer que le ministère de la Justice demeure en mesure de respecter ses priorités et d'obtenir les résultats attendus. Pour atténuer le risque qui pèse sur ces relations essentielles, le Ministère a surveillé les tendances émergentes afin d'orienter la planification prospective qui vise à accroître la capacité de mobilisation et la réactivité des politiques et des programmes. En 2021-2022, le Ministère a cherché des occasions de collaborer avec les organisations autochtones nationales, les gouvernements autochtones et les organisations représentatives, ainsi qu'avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux et d'en tirer parti.

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence directe sur la capacité du ministère de la Justice Canada à dialoguer avec les peuples autochtones, les provinces et les territoires, les parlementaires et d'autres intervenants concernant la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*, entre autres initiatives. Pour conserver son élan, le Ministère a fait progresser le travail par des moyens virtuels. Le ministère de la Justice a mis à profit la technologie (Zoom, MS Teams, délibérations en ligne de la Chambre des communes et du Sénat) pour permettre la participation aux réunions et aux processus parlementaires (p. ex. en ce qui concerne la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*) et ainsi continuer de faire progresser cette initiative prioritaire. Le Ministère a également amélioré les pratiques et les processus établis pour faciliter le télétravail; de collaborer avec les clients pour accroître et simplifier le flux de travail; d'assurer une répartition équitable du travail entre les employés afin de gérer adéquatement la charge de travail; d'assurer une rotation des employés le soir et la fin de semaine.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau suivant montre, pour le support au système de justice, les dépenses budgétaires de 2021-2022, ainsi que les dépenses réelles pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2021-2022	Dépenses prévues 2021-2022	Autorisations totales pouvant être utilisées 2021-2022	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2021-2022
491 424 229	491 424 229	601 370 321	582 469 495	91 045 266 *

*L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles s'explique principalement par une augmentation des dépenses liées aux contributions, principalement dans le cadre du *Programme de financement des services de justice pour les jeunes*^{cxxxviii}, du Programme d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés, du *Programme d'aide juridique en matière criminelle*^{cxxxix} et du *Programme de justice autochtone*.^{cxli}

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada figurent dans l'*InfoBase du GC*^{cxli}.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau suivant indique, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère a eu besoin pour s’acquitter de cette responsabilité essentielle en 2021-2022.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein réels 2021-2022	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2021-2022
308	332	24 *

*L'écart entre les équivalents temps plein prévus et les équivalents temps plein réels s'explique principalement par des travaux juridiques stratégiques supplémentaires sur les questions liées aux Autochtones et par un ajout de personnel à la suite de l'obtention de nouvelles sommes de financement pour diverses initiatives en 2021-2022.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#)^{cxlii}.

Services internes

Description

On entend par services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les services internes désignent les activités et les ressources des dix catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes de l'organisation. Les dix catégories de services sont les suivantes :

- ▶ services de gestion des acquisitions;
- ▶ services de communication;
- ▶ services de gestion des finances;
- ▶ services de gestion des ressources humaines;
- ▶ services de gestion de l'information;
- ▶ services des technologies de l'information;
- ▶ services juridiques;
- ▶ services de gestion du matériel;
- ▶ services de gestion et de surveillance;
- ▶ services de gestion des biens immobiliers.

En 2021-2022, les initiatives menées dans le cadre du programme des services internes du ministère de la Justice ont permis d'assurer l'excellence opérationnelle et juridique, en mettant l'accent sur l'effectif et les efforts de modernisation du Ministère.

Soutenir les employés

Le Ministère a pris des mesures pour réduire au minimum l'incidence des problèmes du système de paye Phénix sur les employés. Des processus de suivi et de mesure ont été mis en œuvre pour améliorer la capacité d'analyse et pour surveiller et améliorer le rendement. Les employés ont également bénéficié d'un soutien et de conseils directs personnalisés pour obtenir réponse à leurs questions et à leurs préoccupations.

Le ministère de la Justice a recruté, formé et gardé des employés possédant les compétences et les aptitudes nécessaires pour répondre à ses besoins opérationnels, au moyen de programmes comme la stratégie nationale des parajuristes et le programme national de formation et de perfectionnement juridiques pour les avocats de premier échelon.

Dans le cadre de son plan d'apprentissage ministériel triennal, le Ministère a continué de renforcer son expertise dans les nouveaux domaines du droit et de fournir des possibilités d'apprentissage continu.

Conformément à l'[appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale](#)^{cxliii} du greffier du Conseil privé, le Secrétariat de lutte contre le racisme et la discrimination a mis l'accent sur l'élimination des obstacles systémiques au sein de l'organisation, décrits dans le cadre des résultats relatifs à la lutte contre le racisme et la discrimination de 2021-2024 du ministère de la Justice. Le cadre définit des stratégies pour lutter contre la discrimination dont sont victimes les employés autochtones, noirs et racisés en ce qui a trait aux possibilités d'embauche, de maintien en poste et de promotion.

Le ministère de la Justice a également préparé le plan d'équité en matière d'emploi 2022-2025, en collaboration avec les groupes visés par l'équité en matière d'emploi et en quête d'équité, afin de déterminer des mesures concrètes et mesurables que la direction doit prendre pour éliminer les inégalités systémiques, l'iniquité et les obstacles en milieu de travail. De plus, le Ministère a entamé l'élaboration d'un plan d'accessibilité à l'appui de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#)^{cxliv}. Les deux plans visent à accroître la diversité, l'inclusion et l'accessibilité ainsi qu'à favoriser la représentativité afin de renforcer l'effectif du Ministère.

À l'appui de la [Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail](#)^{cxlv} et de la stratégie ministérielle en santé mentale, le Ministère a favorisé un milieu de travail sain et sécuritaire sur le plan psychologique, respectueux et inclusif en continuant de mettre en œuvre un système de gestion de la santé et de la sécurité psychologiques. Le Plan d'action ministériel en matière de santé mentale 2020-2023 a tenu compte des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la santé mentale de l'effectif du ministère de la Justice. Les gestionnaires et les employés ont reçu un soutien continu au moyen de documents de communication, de ressources, d'outils et de formation.

De plus, le Ministère a créé le Bureau de l'ombudsman afin d'offrir aux employés un endroit sûr et digne de confiance où ils peuvent parler de leurs problèmes en milieu de travail et mieux se renseigner sur les ressources mises à leur disposition, afin de trouver des solutions.

Promouvoir l'innovation et la collaboration

Le ministère de la Justice Canada a continué de promouvoir l'échange d'information numérique et la technologie pour accroître la collaboration au sein de l'organisation, à l'échelle du gouvernement et avec les partenaires externes. Le Ministère a amélioré son infrastructure réseau et a adopté de nouveaux logiciels et de nouvelles plateformes numériques fiables comme MS Teams pour s'assurer que les employés ont le soutien nécessaire pour travailler à distance et rester connectés.

Dans le cadre de sa [Stratégie de transformation numérique pour la période de 2021 à 2024](#)^{cxlvi}, le ministère de la Justice Canada a établi la voie qu'il entend suivre vers un avenir numérique. Cette voie favorisera une culture de l'innovation et de la collaboration qui permettra d'offrir des services de grande qualité tout en tirant parti de la force de notre information.

Le Ministère a également élaboré une stratégie de données afin d'intégrer des perspectives et des renseignements stratégiques fondés sur des données aux exercices décisionnels, aux occasions et aux résultats, en vue d'offrir de meilleurs services aux clients et aux Canadiens. Cela comprenait

des mesures concrètes pour renforcer la gouvernance des données, développer l'expertise en analytique et tester l'intelligence artificielle afin de tirer parti des données pour réaliser le mandat du Ministère.

Au moyen de projets pilotes, le ministère de la Justice a mis à l'essai la constitution d'un effectif hybride, ainsi que divers éléments de la Stratégie nationale d'aménagement du milieu de travail, qui fournit une feuille de route pour moderniser le milieu de travail. Cela permettra d'améliorer l'utilisation de l'espace et d'assurer une saine gestion des ressources tout en répondant aux besoins opérationnels à long terme liés à la modernité, à l'accessibilité, à la technologie et à la souplesse des espaces afin de s'adapter aux nouvelles façons de travailler.

Le Ministère a également adopté une approche adaptée pour communiquer avec divers publics à l'échelle du pays. Cette approche tient compte des réalités des Canadiens qui font face à des obstacles systémiques, y compris les Autochtones, les Canadiens noirs et racisés et les membres d'autres communautés marginalisées.

À l'appui de la [Stratégie fédérale de développement durable 2019-2022](#)^{cxlvii} et de la [Stratégie de développement durable du ministère de la Justice 2020-2023](#)^{cxlviii}, le Ministère a continué de se tourner vers des pratiques gouvernementales à faibles émissions de carbone, résilientes aux changements climatiques et écologiques, et il a commencé à mettre en œuvre un modèle de milieu de travail hybride souple, ce qui a permis de réduire davantage les émissions de carbone.

Expérimentation

Pour faire face à la pandémie de COVID-19 et répondre aux directives des agences de santé publique, le Ministère a exploré des façons d'assurer un retour organisé, sûr et progressif des employés au travail. Le Ministère a mis à l'essai une application pour gérer les entrées dans les bureaux, une solution sous forme d'application robuste, peu coûteuse et sécurisée déployée dans l'ensemble du ministère de la Justice. Cette application a également eu des effets beaucoup plus vastes, puisqu'elle a été adoptée comme solution standard de gestion du retour au travail dans de nombreux autres ministères fédéraux, comme Ressources naturelles Canada et Transports Canada.

Principaux risques

Le ministère de la Justice a poursuivi ses activités de cybersécurité en collaboration avec Services partagés Canada, Sécurité publique Canada, Services publics et Approvisionnement Canada, le Centre canadien pour la cybersécurité et d'autres partenaires afin d'atténuer le risque d'exposition à de nouvelles cybermenaces et le risque de perte ou de perturbation causée par des attaques ou des brèches dans l'infrastructure technologique du Ministère, un risque qui a été accentué par la pandémie de COVID-19.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau suivant présente, pour les services internes, les dépenses budgétaires en 2021-2022, ainsi que les dépenses pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2021-2022	Dépenses prévues 2021-2022	Autorisations totales pouvant être utilisées 2021-2022	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2021-2022
84 439 375	84 439 375	108 914 576	102 779 851	18 340 476 *

*L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles s'explique principalement par une augmentation des dépenses salariales attribuable à l'augmentation de l'effectif et aux rajustements de rémunération.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau suivant présente, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère a eu besoin pour fournir ses services internes en 2021-2022.

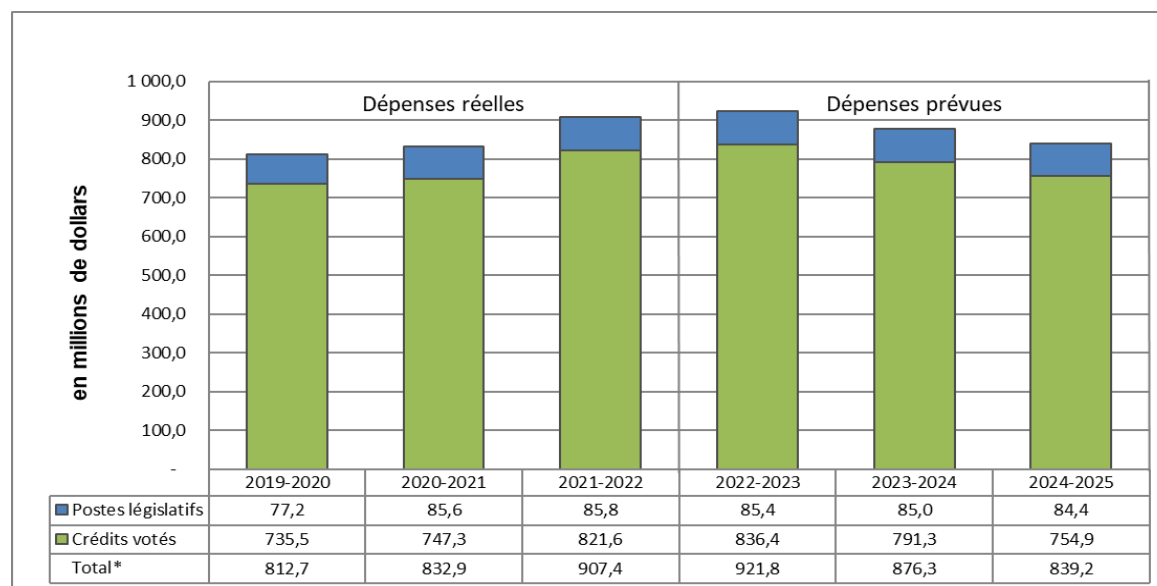
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein réels 2021-2022	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2021-2022
1 042	1 091	49 *

*L'écart entre les équivalents temps plein prévus et les équivalents temps plein réels s'explique par l'augmentation des effectifs dans plusieurs secteurs, notamment l'augmentation du personnel des services informatiques à l'appui de l'augmentation de la charge de travail engendrée par l'environnement de travail modifié en raison de la pandémie de COVID-19 (c.-à-d. le télétravail), la création du Secrétariat de lutte contre le racisme et la discrimination et la création du Bureau de l'ombudsman du ministère de la Justice Canada.

Dépenses et ressources humaines

Dépenses de 2019-2020 à 2024-2025

Le graphique suivant présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps.



* Il peut y avoir des différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, les dépenses réelles du Ministère suivent une tendance à la hausse. Les dépenses réelles en 2021-2022 (907,4 millions de dollars) représentent une augmentation de 74,5 millions de dollars (9,0 %) par rapport à 2020-2021 (832,9 millions de dollars).

L'augmentation de 74,5 millions de dollars des dépenses de 2020-2021 à 2021-2022 était principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation des dépenses liées aux subventions et aux contributions³⁷ en raison des nouveaux investissements annoncés dans l'[Énoncé économique de l'automne 2020](#)^{cxlix} et dans le budget de 2021, les augmentations les plus importantes étant observées dans les programmes suivants :
 - [Programme de financement des services de justice pour les jeunes](#)^{cl}
 - [Programme de justice autochtone](#)^{cli}
 - [Programme d'aide juridique en matière criminelle](#)^{clii}
 - [Programme juridique de partenariats et d'innovation](#)^{cliii}
 - [Programme d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés](#)^{cliv}
 - [Fonds d'aide aux victimes](#)^{clv}

³⁷ Pour de plus amples renseignements sur le financement et les dépenses liés aux subventions et aux contributions, veuillez consulter les tableaux de renseignements supplémentaires qui donnent des précisions sur les programmes de paiements de transfert.

- une augmentation des dépenses salariales en raison d'une augmentation de l'effectif et des rajustements de rémunération.

Les dépenses prévues du Ministère diminuent de 2022-2023 (921,8 millions de dollars) à 2024-2025 (839,2 millions de dollars). Cette réduction globale de 82,6 millions de dollars est principalement attribuable à la fin du financement temporaire de diverses initiatives relevant de la responsabilité essentielle qu'est le support au système de justice.

Sommaire du rendement budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau « Sommaire du rendement budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes » présente les ressources financières budgétaires affectées aux responsabilités essentielles et aux services internes du ministère de la Justice Canada.

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses 2021-2022	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Autorisations totales pouvant être utilisées 2021-2022	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2019-2020	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2020-2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022
Services juridiques	218 606 709	218 606 709	219 037 730	218 414 091	229 371 539	223 737 181	228 106 265	222 168 257
Support au système de justice	491 424 229	491 424 229	621 285 285	576 876 579	601 370 321	485 250 753	497 598 856	582 469 495
Total partiel	710 030 938	710 030 938	840 323 015	795 290 670	830 741 860	708 987 934	725 705 121	804 637 752
Services internes	84 439 375	84 439 375	81 434 060	81 031 518	108 914 576	103 733 100	107 148 024	102 779 851
Total	794 470 313	794 470 313	921 757 075	876 322 188	939 656 436	812 721 034	832 853 145	907 417 603

En 2021-2022, le Budget principal des dépenses s'élevait à 794,5 millions de dollars et les autorisations totales disponibles s'élevaient à 939,7 millions de dollars. Les autorisations totales pouvant être utilisées comprenaient 111,4 millions de dollars de financement reçu dans le cadre des processus du [Budget supplémentaire des dépenses](#)^{clvi} (102,6 millions de dollars pour les programmes de subventions et de contributions) et 32,5 millions de dollars de financement reçu à la suite du report d'autorisations de l'exercice précédent dans le budget de fonctionnement ainsi que de rajustements de rémunération et d'autres dépenses.

Sommaire des dépenses budgétaires brutes réelles pour 2021-2022 (en dollars)

Le tableau suivant présente une comparaison entre les dépenses brutes prévues et les dépenses nettes pour 2021-2022.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses brutes réelles 2021-2022	Recettes réelles affectées aux dépenses 2021-2022	Dépenses nettes réelles (autorisations utilisées) 2021-2022
Services juridiques	561 140 691	338 972 434	222 168 257
Support au système de justice	582 469 495	0	582 469 495
Total partiel	1 143 610 186	338 972 434	804 637 752
Services internes	157 075 838	54 295 987	102 779 851
Total	1 300 686 024	393 268 421	907 417 603

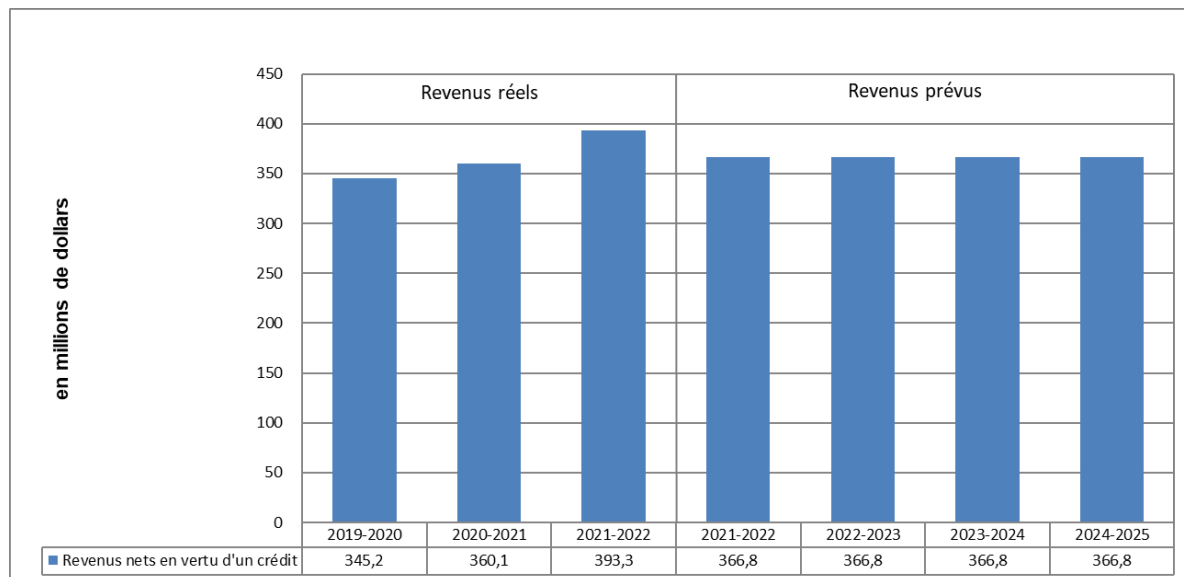
Recettes nettes en vertu d'un crédit (en dollars)

En tant que principal prestataire de services juridiques aux ministères et organismes du gouvernement fédéral, le ministère de la Justice Canada dispose d'une autorisation de recettes nettes en vertu d'un crédit (RNC) qui lui permet de percevoir les recettes disponibles. Aux fins de l'établissement de rapports ministériels, le montant total des dépenses est réduit par les recettes reçues par le Ministère.

Recettes nettes en vertu d'un crédit	Recettes réelles 2019-2020	Recettes réelles 2020-2021	Recettes prévues 2021-2022*	Recettes réelles 2021-2022	Recettes prévues 2022-2023**	Recettes prévues 2023-2024**
Total	345 233 102	360 097 0412	366 800 000	393 268 421	366 800 000	366 800 000

*Les RNC prévues pour 2021-2022 reposent sur l'information présentée dans le [Plan ministériel 2021-2022](#)^{clvii}.

**Les RNC prévues pour 2022-2023 et 2023-2024 correspondent à l'autorisation ministérielle au titre des RNC.



En 2021-2022, 393,3 millions de dollars en recettes nettes en vertu d'un crédit ont été recueillis, soit une augmentation de 33,2 millions de dollars par rapport à 2020-2021 (360,1 millions de dollars). Cette augmentation est principalement attribuable à ce qui suit :

- une augmentation de la demande de services juridiques de la part des ministères et organismes clients dans des domaines comme les questions fiscales et d'immigration;
- une augmentation de l'effectif et des tarifs des services juridiques.

Ressources humaines

Le tableau « Sommaire des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes » présente les équivalents temps plein (ETP) affectés à chacune des responsabilités essentielles et aux services internes du ministère de la Justice Canada.

Sommaire des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2019-2020	Équivalents temps plein réels 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Équivalents temps plein réels 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024
Services juridiques	3 243	3 361	3 370	3 477	3 535	3 535
Support au système de justice	284	308	308	332	342	342
Total partiel	3 527	3 669	3 678	3 809	3 877	3 877
Services internes	1 043	1 053	1 042	1 091	1 094	1 094
Total	4 570	4 722	4 720	4 900	4 971	4 971

Le tableau ci-dessus montre une tendance à la hausse au chapitre des ressources humaines. Le nombre d'ETP réels a augmenté de 178 de 2020-2021 (4 722) à 2021-2022 (4 900).

L'augmentation la plus marquée est celle de 116 ETP pour la responsabilité essentielle des services juridiques, où la demande en matière de services juridiques a augmenté au fil des ans et devrait augmenter dans l'avenir.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements sur les dépenses votées et les dépenses législatives du ministère de la Justice Canada, consultez les [Comptes publics du Canada 2021](#)^{clviii}.

Dépenses et activités du gouvernement du Canada

Des renseignements sur l'harmonisation des dépenses du ministère de la Justice Canada avec les dépenses et les activités du gouvernement du Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#)^{clix}.

États financiers et faits saillants des états financiers

États financiers

Les états financiers (non audités) du ministère de la Justice Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 se trouvent sur le [site Web du Ministère](#)^{clx}. Les faits saillants des états financiers présentés dans ce document visent à donner un aperçu général de l'état des résultats et de l'état de la situation financière du Ministère, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers 2021-

2022 du Ministère (non audités). Ces états sont préparés conformément aux principes de la comptabilité d'exercice et, par conséquent, diffèrent des rapports sur l'utilisation des autorisations mentionnées dans les sections précédentes du présent rapport. Le rapprochement entre les autorisations utilisées et le coût de fonctionnement net est présenté à la note 3 des états financiers 2021-2022 du Ministère (non audités).

Faits saillants des états financiers

Les résultats financiers sont fondés sur la prestation des responsabilités essentielles du Ministère et des services internes connexes. Les deux responsabilités essentielles visent à assurer un système de justice canadien équitable, adapté, accessible et efficace, et à offrir au gouvernement fédéral des services juridiques de grande qualité.

État condensé des résultats (non audité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats prévus 2021-2022	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2020-2021	Écart (résultats réels de 2021-2022 moins résultats prévus de 2021-2022)	Écart (résultats réels de 2021-2022 moins résultats réels de 2020-2021)
Total des charges	1 255 500 000	1 386 298 722	1 303 274 100	130 798 722	83 024 622
Total des revenus	366 800 000	393 228 029	360 079 897	26 428 029	33 148 132
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	888 700 000	993 070 693	943 194 203	104 370 693	49 876 490

Résultats prévus

Les résultats prévus sont fondés sur les états financiers prospectifs présentés dans le [Plan ministériel 2021-2022](#)^{clxi}. En 2021-2022, les dépenses réelles totales ont été supérieures de 130,8 millions de dollars aux dépenses prévues, principalement en raison de ce qui suit :

- une augmentation des dépenses liées au nouveau financement reçu au cours de l'année, principalement pour le [Programme de financement des services de justice pour les jeunes](#)^{clxii} et les programmes de paiements de transfert pour l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés;
- une augmentation des dépenses de personnel en raison de l'augmentation de l'effectif, des prestations parentales et d'autres droits lors de la cessation d'emploi, du paiement de dommages-intérêts liés au système de paye Phénix, des paiements rétroactifs de rémunération ainsi que des augmentations en cours d'exercice liées à la ratification des conventions collectives.

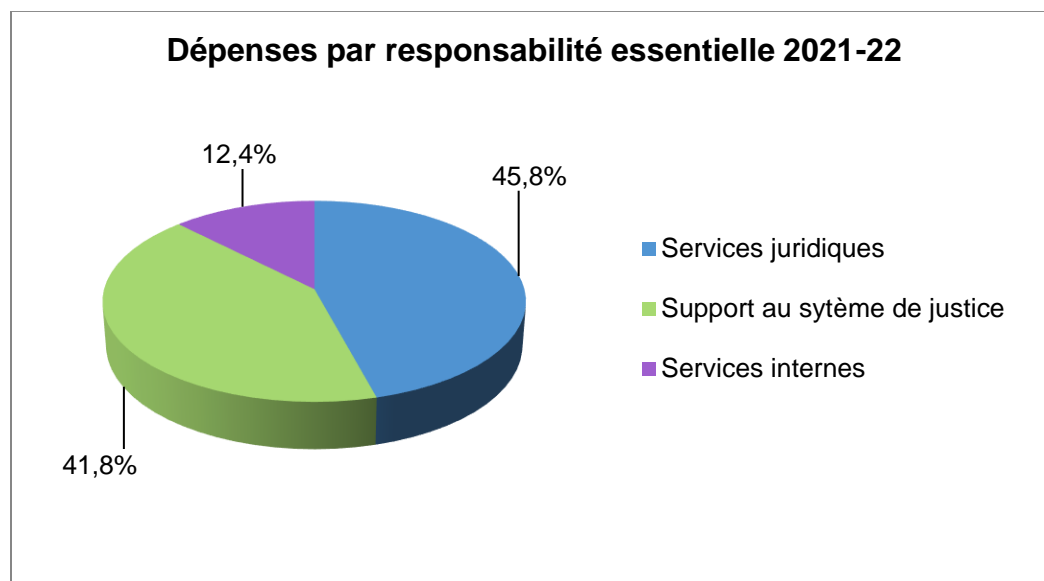
Les revenus réels pour 2021-2022 s'élevaient à 26,4 millions de dollars de plus que les revenus prévus. Cela est principalement attribuable à une augmentation de la prestation de services

juridiques à un vaste éventail de clients et à une augmentation des taux de services juridiques durant l'année.

Dépenses

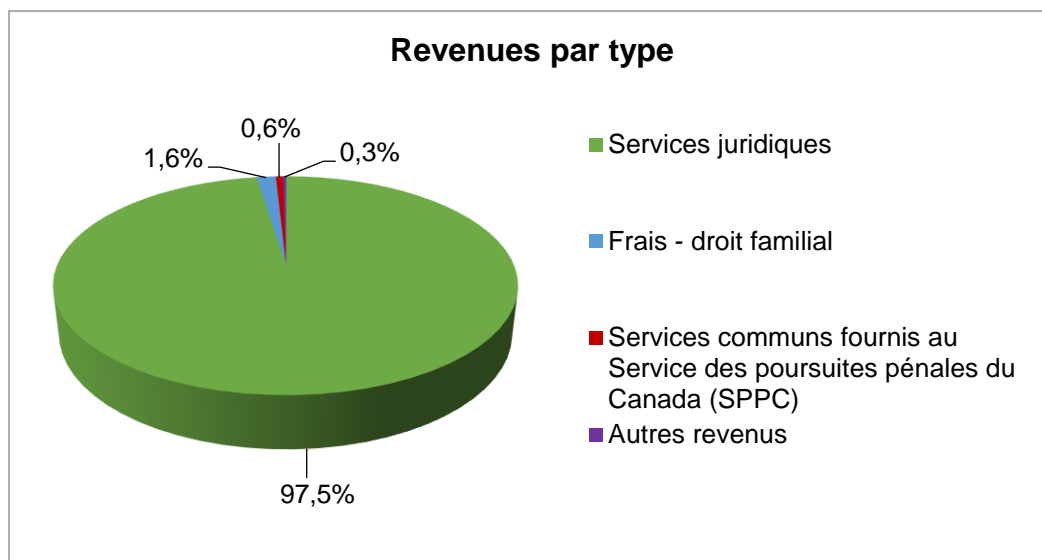
Les dépenses ministérielles ont totalisé 1,3 milliard de dollars en 2021-2022, ce qui correspond à une augmentation de 83,0 millions de dollars par rapport à 2020-2021. L'écart s'explique par des augmentations des comptes suivants :

- les dépenses liées aux programmes à coûts partagés avec les provinces et les territoires, à savoir le [Programme de financement des services de justice pour les jeunes](#)^{clxiii} et le [Programme d'aide juridique en matière criminelle](#)^{clxiv};
- les dépenses salariales et les avantages sociaux des employés associés à l'augmentation de l'effectif, ainsi que les rajustements de rémunération annuels à la suite de la ratification de différentes conventions collectives.



Revenus

Le total des revenus ministériels s'est élevé à 393,2 millions de dollars en 2021-2022, soit une augmentation nette de 33,1 millions de dollars par rapport à 2020-2021. Cet écart s'explique principalement par l'augmentation des recettes des services juridiques attribuable à l'augmentation de la demande, soutenue par une augmentation de l'effectif et des tarifs des services juridiques au cours de l'exercice.



État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2022 (en dollars)

Renseignements financiers	2021-2022	2020-2021	Écart (2021-2022 moins 2020-2021)
Total des passifs nets	541 043 087	437 373 880	103 669 207
Total des actifs financiers nets	487 256 126	377 154 865	110 101 261
Dette nette du Ministère	53 786 961	60 219 015	(6 432 054)
Total des actifs non financiers	27 669 302	32 741 192	(5 071 890)
Situation financière nette du Ministère	(26 117 659)	(27 477 823)	1 360 164

De 2020-2021 à 2021-2022, la situation financière nette ministérielle a augmenté de 1,4 million de dollars en raison d'un certain nombre de facteurs, qui sont reflétés dans les renseignements présentés ci-dessous.

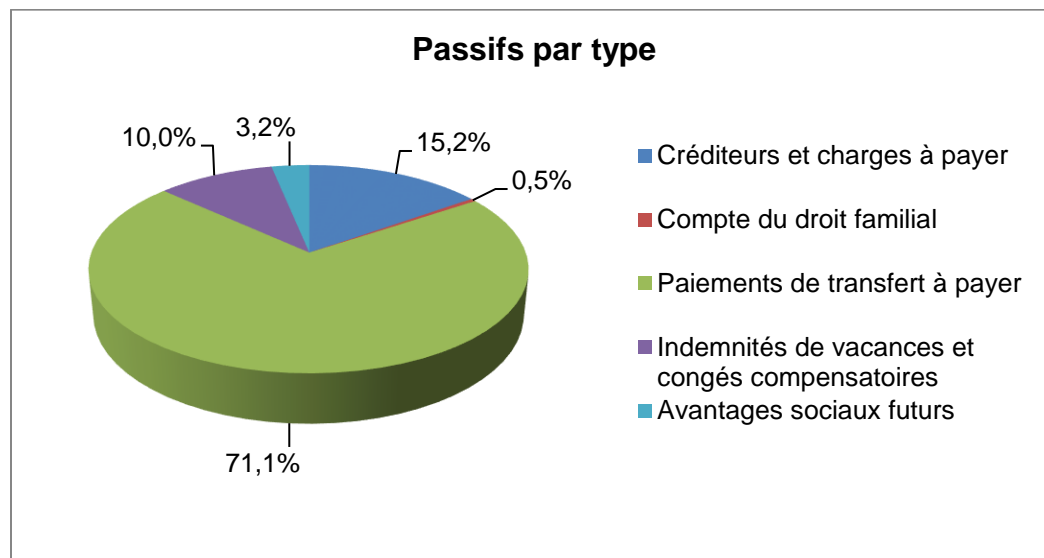
Les renseignements sur les résultats prévus pour 2021-2022 sont fournis dans [l'État des résultats prospectif](#)^{clxv} et les notes de 2021-2022 du ministère de la Justice Canada.

Passifs

Le passif net total du Ministère s'élevait à 541,0 millions de dollars à la fin de 2021-2022, ce qui représente une augmentation de 103,7 millions de dollars par rapport à 2020-2021. L'écart s'explique principalement par l'augmentation des paiements de transfert payables conformément au calendrier des paiements, en particulier pour les créiteurs liés au financement supplémentaire reçu au titre d'initiatives annoncées dans [l'Énoncé économique de l'automne 2020](#)^{clxvi} et dans le budget de 2021, telles que :

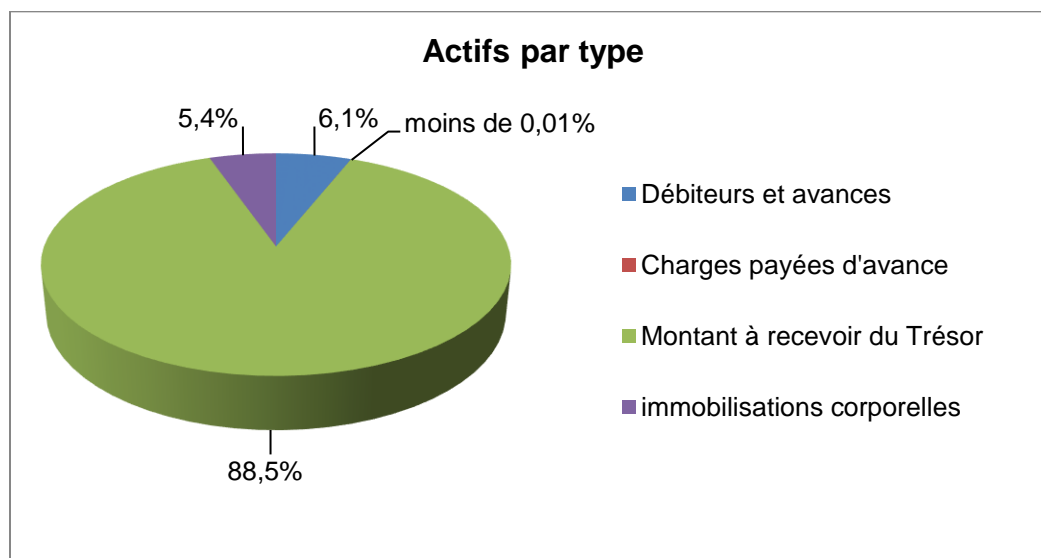
- Fonds destinés à améliorer l'accès à la justice pour les Autochtones et à éliminer les obstacles systémiques auxquels ils se heurtent dans le système de justice pénale.
- Promouvoir un plan d'action national pour mettre fin à la violence basée sur le genre.
- Fonds destinés au Programme de financement des services de justice pour les jeunes.

- Fonds destinés aux services et soutiens juridiques pour les communautés racialisées.
- Financement accordé relativement aux principes de Gladue – interventions systémiques et communautaires visant à régler le problème de la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale.



Actifs financiers et non financiers

Le total net des actifs financiers et non financiers s'élevait à 514,9 millions de dollars à la fin de l'exercice 2021-2022, une augmentation de 105,0 millions de dollars par rapport à 2020-2021. L'écart s'explique principalement par l'augmentation des sommes dues par le Trésor, en raison des dépenses engagées, mais non payées par le Trésor et des recettes comptabilisées, mais non encore perçues ou déposées au Trésor au 31 mars 2022. Le montant à recevoir du Trésor est le montant net du total cumulatif des créditeurs et des débiteurs à la fin de l'exercice et représente le solde de l'encaisse auquel le ministère de la Justice Canada peut accéder du Trésor sans imputer les autorisations ministérielles.



Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : David Lametti, C.P., c.r., député

Administrateur général : A. François Daigle

Portefeuille ministériel : Justice

Instrument habilitant : *Loi sur le ministère de la Justice*^{clxvii}

Année d'incorporation ou de création : 1868

Raison d'être, mandat et rôle : Qui nous sommes et ce que nous faisons

La section « Raison d'être mandat et rôle : Qui nous sommes et ce que nous faisons » est accessible sur le [site Web du ministère de la Justice Canada](#)^{clxviii}.

Pour plus de renseignements sur les engagements organisationnels formulés dans la lettre de mandat du Ministère, consulter les [lettres de mandat du ministre](#)^{clxix}.

Contexte opérationnel

Des renseignements sur le contexte opérationnel sont accessibles sur le [site Web du ministère de la Justice Canada](#)^{clxx}.

Cadre de présentation de rapports

Le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes officiels du ministère de la Justice Canada pour 2021-2022 sont illustrés ci-dessous.

Cadre ministériel des résultats	Responsabilité essentielle 1 : Services Juridiques	Responsabilité essentielle 2 : Support au système de justice	Services internes		
	<p>Résultat ministériel : Les ministères et organismes reçoivent des services juridiques de grande qualité.</p>	<p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> La satisfaction des clients signifie une cote de 8 (ou plus) sur une échelle de 10 points pour l'ensemble de la qualité des services juridiques. La satisfaction des clients signifie une cote de 8 (ou plus) sur une échelle de 10 points pour le rendement des services juridiques selon les normes de service pour la prestation de services juridiques au gouvernement. Pourcentage des dossiers de contentieux résolus au cours d'un exercice de façon satisfaisante du point de vue de l'État (entendus et réglés). 		<p>Résultat ministériel : Les lois et politiques de Justice Canada respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique équitable, accessible et pertinent au Canada.</p>	<p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> La cote internationale du Canada en ce qui a trait à la règle de droit. Pourcentage des Canadiens qui perçoivent le système de justice pénale comme étant a) juste et b) accessible. Nombre de contestations constitutionnelles devant les cours d'appel provinciales et territoriales et la Cour suprême du Canada.
				<p>Résultat ministériel : Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et conséquences des infractions.</p>	<p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre et type de programmes/processus de justice réparatrice offerts. Nombre de personnes ayant eu recours aux programmes/processus de justice réparatrice offerts. Nombre/pourcentage de peines purgées au sein de la collectivité imposées par un tribunal comparativement au nombre/pourcentage de peines d'emprisonnement. Pourcentage de personnes dirigées vers un programme de justice autochtone et qui y ont participé. Pourcentage de cas portés devant les tribunaux de la jeunesse qui reçoivent une peine de comportement pas de placement sous garde comparativement aux années précédentes déclarées. Pourcentage de cas identifiés et admissibles au Placement et à la Surveillance qui reçoivent un traitement spécialisé dans le cadre du programme intensif de réadaptation.
		<p>Résultat ministériel : Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés, permettant un système de justice équitable, opportun et accessible.</p>	<p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de fonds du gouvernement fédéral auxquels ont accès les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants afin d'assurer la prestation de services ciblés conformément aux priorités fédérales. Pourcentage de clients du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones indiquant un niveau de satisfaction de « satisfait » ou « très satisfait » pour l'utilité de l'information fournie. Nombre de fois qu'un avocat de garde a fourni de l'aide dans des affaires criminelles. Nombre de demandes complètes de services d'aide juridique en matière criminelle approuvées. Le pourcentage des demandes ou des plaintes des clients de Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels (BOFVAC) qui sont évaluées et auxquelles on a donné suite. 		
Répertoire des programmes	<p><u>Programmes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Services de consultation juridique Services de contentieux Services législatifs 	<p><u>Programmes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Politiques juridiques, Lois et Gouvernance Représentation juridique Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie Régime des contraventions Victimes d'actes criminels Justice pour les jeunes Justice pour la famille Justice pour les autochtones Partenariats avec le système de justice Ombudsman des victimes d'actes criminels 			

Renseignements à l'appui du Répertoire des programmes

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{clxxi}.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web du ministère de la Justice Canada :

- ▶ [Stratégie ministérielle de développement durable/Rapports sur les achats écologiques](#)^{clxxii}
- ▶ [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert](#)^{clxxiii}
- ▶ [Analyse comparative entre les sexes plus](#)^{clxxiv}
- ▶ [Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes](#)^{clxxv}
- ▶ [Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable](#)^{clxxvi}

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{clxxvii}. Ce rapport donne aussi des renseignements détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes, ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Coordonnées de l'organisation

Adresse postale :

Ministère de la Justice Canada
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0H8

Numéro de téléphone : 613-957-4222

ATS : 613-992-4556

Courriel : webadmin@justice.gc.ca

Site Web : www.justice.gc.ca

Annexe : Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (*gender-based analysis plus [GBA Plus]*)

Outil analytique utilisé pour élaborer des politiques, des programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs et mieux comprendre comment des facteurs comme le sexe, la race, l'origine nationale et ethnique, l'origine ou l'identité autochtone, l'âge, l'orientation sexuelle, les conditions socio-économiques, la géographie, la culture et le handicap influent sur les expériences et les résultats et peuvent avoir une incidence sur l'accès aux programmes gouvernementaux et l'expérience vécue dans le cadre de ceux-ci.

Cadre ministériel des résultats (*departmental results framework*)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (*target*)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit d'atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (*statutory expenditures*)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, d'investissements et d'avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (*planned spending*)

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (*voted expenditures*)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

expérimentation (*experimentation*)

Réalisation d'activités visant à étudier, à mettre à l'essai et à comparer les effets et les répercussions de politiques et d'interventions afin d'orienter la prise de décisions fondée sur des éléments probants et d'améliorer les résultats pour les Canadiens, et à prendre connaissance de ce qui fonctionne, pour qui et dans quelles circonstances. L'expérimentation est liée à l'innovation (l'essai de nouvelles approches), mais en est différente, car elle comporte une comparaison rigoureuse des résultats. À titre d'exemple, le fait d'utiliser un nouveau site Web pour communiquer avec les Canadiens peut être un cas d'innovation; le fait de conduire des essais systématiques du nouveau site Web par rapport aux outils existants de sensibilisation ou un ancien site Web pour voir celui qui permet une mobilisation plus efficace est une expérimentation.

indicateur de rendement (*performance indicator*)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (*departmental result indicator*)

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (*horizontal initiative*)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (*plan*)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (*Departmental Plan*)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (*departmental priority*)

Plan ou projet sur lequel un ministère a choisi de concentrer ses efforts et dont il rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être réalisé en premier pour obtenir les résultats ministériels attendus.

priorités pangouvernementales (*government-wide priorities*)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2021-2022, thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2020 (c'est-à-dire protéger les Canadiens de la COVID-19; aider les Canadiens durant la pandémie; rebâtir en mieux : une stratégie pour améliorer la résilience de la classe moyenne; le pays pour lequel nous menons ce combat).

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (*program*)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extraits, de résultats ou de niveaux de service.

Rapport sur les résultats ministériels (*Departmental Results Report*)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (*performance*)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (*program Inventory*)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

responsabilité essentielle (*core responsibility*)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (*result*)

Conséquence attribuable en partie à une organisation, une politique, un programme ou une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (*departmental result*)

Conséquence ou résultat qu'un ministère cherche à atteindre. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

Notes de fin de rapport

- ⁱ Femmes et Égalité des genres Canada, Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus), <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus.html>
- ⁱⁱ Parlement du Canada, Projet de loi C-21, *Loi modifiant certaines lois et d'autres textes en conséquence (armes à feu)*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-21/premiere-lecture>
- ⁱⁱⁱ Site Web de la législation (Justice), *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-33.01/page-1.html>
- ^{iv} Parlement du Canada, Projet de loi C-3, *Loi modifiant le Code criminel et le Code canadien du travail*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-3/sanction-royal>
- ^v Parlement du Canada, Projet de loi C-4, *Loi modifiant le Code criminel (thérapie de conversion)*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-4/sanction-royal>
- ^{vi} Parlement du Canada, Projet de loi C-15, *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, <https://parl.ca/DocumentViewer/fr/43-2/projet-loi/C-15/sanction-royal>
- ^{vii} Commission de vérité et réconciliation du Canada, Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action, https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_1-Action_French.pdf
- ^{viii} Ministère de la Justice Canada, Document d'information : Interlocuteur spécial sur les lieux de sépulture anonymes des pensionnats indiens, <https://www.canada.ca/fr/ministere-justice/nouvelles/2021/08/document-dinformation-interlocuteur-special-sur-les-lieux-de-sepulture-anonymes-des-pensionnats-indiens.html>
- ^{ix} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur la protection des renseignements personnels*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-21/>
- ^x Site Web de la législation (Justice), *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html>
- ^{xi} Gouvernement du Canada, Prestation canadienne d'urgence (PCU), <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html>
- ^{xii} Agence du revenu du Canada, Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations/prestation-relance-economique.html>
- ^{xiii} Agence du revenu du Canada, Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE), <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations/prestation-maladie-relance-economique.html>
- ^{xiv} Agence du revenu du Canada, Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA), <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations/prestation-relance-economique-proches-aidants.html>
- ^{xv} Agence du revenu du Canada, Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE), <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations/prestation-urgence-etudiants.html>
- ^{xvi} Gouvernement du Canada, Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subventions-salaires-loyer/soutien-salaires-embauche-entreprises-covid.html>
- ^{xvii} Gouvernement du Canada, Politique sur la vaccination contre la COVID-19 applicable à l'administration publique centrale, y compris à la Gendarmerie royale du Canada, <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32694>
- ^{xviii} Ministère de la Justice Canada, Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones, <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/principes-principles.html>
- ^{xix} Parlement du Canada, Projet de loi C-15, *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, <https://parl.ca/DocumentViewer/fr/43-2/projet-loi/C-15/sanction-royal>
- ^{xx} Parlement du Canada, Projet de loi C-21, *Loi modifiant certaines lois et d'autres textes en conséquence (armes à feu)*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-21/premiere-lecture>
- ^{xxi} Site Web de la législation (Justice), *Code criminel*, <https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/index.html>
- ^{xxii} Gendarmerie royale du Canada, Ancien projet de loi C-71 - Ce que vous devez savoir, <https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/armes-a-feu/projet-loi-c-71-devez-savoir>
- ^{xxiii} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-33.01/page-1.html>
- ^{xxiv} Ministère de la Justice Canada, Principes guidant le procureur général du Canada dans les litiges fondés sur la Charte, <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/principes2-principles2.html>
- ^{xxv} Ministère de la Justice Canada, Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones, <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/principes-principles.html>

- ^{xxvi} Ministère de la Justice Canada, Directive du procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones, <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dja-ijr/dlcpa-dclip/litiges-litigation.html>
- ^{xxvii} Cour suprême du Canada, R. c. Bissonnette, <https://decisions.scc-csc.ca/scc-csc/scc-csc/fr/item/19405/index.do>
- ^{xxviii} Cour suprême du Canada, R. c. Sharma, <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/970/index.do>
- ^{xxix} Parlement du Canada, Projet de loi C-228, *Loi établissant un cadre fédéral visant à réduire la récidive*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/43-2/projet-loi/C-228/sanction-royal>
- ^{xxx} Site Web de la législation (Justice), Arrêté sur le prix à payer pour des services en vue d'une réhabilitation, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-95-210/page-1.html>
- ^{xxxi} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur les langues officielles*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/>
- ^{xxxii} Parlement du Canada, Projet de loi C-32, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois*, <https://parl.ca/DocumentViewer/fr/43-2/projet-loi/C-32/premiere-lecture>
- ^{xxxiii} Parlement du Canada, Projet de loi C-13, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-13/premiere-lecture>
- ^{xxxiv} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur la gestion des finances publiques*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-11/page-1.html>
- ^{xxxv} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur la protection des renseignements personnels*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-21/>
- ^{xxxvi} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur l'accès à l'information*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>
- ^{xxxvii} Parlement du Canada, Projet de loi C-12, *Loi concernant la transparence et la responsabilité du Canada dans le cadre de ses efforts pour atteindre la carboneutralité en 2050*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/43-2/projet-loi/C-12/sanction-royal>
- ^{xxxviii} Inspection Canada, Secteur de l'agroalimentaire et l'aquaculture : Examen réglementaire ciblé - Feuille de route réglementaire, <https://inspection.canada.ca/a-propos-de-l-acia/lois-et-reglements/plan-prospectif-de-la-reglementation/feuille-de-route-reglementaire/fra/1612197905956/1612197906166#a3>
- ^{xxxix} Ministère des Pêches et des Océans, *La loi fédérale sur l'aquaculture*, <https://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/act-loi/index-fra.html>
- ^{xl} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur l'aéronautique*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-2/>
- ^{xli} Site Web de la législation (Justice), *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-10.15/>
- ^{xlii} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur la sécurité ferroviaire*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/r-4.2/>
- ^{xliii} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur les mesures d'urgence*, [https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-4.5/page-1.html#:~:text=d%C3%A9claration%20d%E2%80%99%C3%A9tat%20d%E2%80%99urgence%E2%80%82Proclamation%20prise,nationale.%E2%80%82\(public%20order%20emergency\)](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-4.5/page-1.html#:~:text=d%C3%A9claration%20d%E2%80%99%C3%A9tat%20d%E2%80%99urgence%E2%80%82Proclamation%20prise,nationale.%E2%80%82(public%20order%20emergency))
- ^{xliv} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur la mise en quarantaine*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/q-1.1/page-1.html>
- ^{xliv} Parlement du Canada, Projet de loi C-2, *Loi visant à fournir un soutien supplémentaire en réponse à la COVID-19*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-2/sanction-royal>
- ^{xlvi} Parlement du Canada, Projet de loi C-3, *Loi modifiant le Code criminel et le Code canadien du travail*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-3/sanction-royal>
- ^{xlvii} Parlement du Canada, Projet de loi C-10, *Loi concernant certaines mesures liées à la COVID-19*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-10/sanction-royal>
- ^{xlviii} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur la prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-11.01/page-1.html>
- ^{xlix} Femmes et Égalité des genres Canada, Analyse comparative entre les sexes plus, <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus.html>
- ⁱ Nations Unies, Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, <https://sdgs.un.org/fr/2030agenda>
- ⁱⁱ OECD, OECD Good Practice Principles for People-Centred Justice, <https://www.oecd.org/governance/global-roundtables-access-to-justice/good-practice-principles-for-people-centred-justice.pdf>
- ⁱⁱⁱ Nations Unies, Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, <https://www.unodc.org/unodc/fr/commissions/CCPCJ/index.html>

- liii Conseil de l'Europe, T-CY Groupe de rédaction, <https://www.coe.int/fr/web/cybercrime/t-cy-drafting-group#:~:text=Le%20Deuxi%C3%A8me%20protocole,et%20mai%202021>.
- liv Ministère de la Justice Canada, Sondage sur la satisfaction des clients, <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2012/sur/>
- lv InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>.
- lvi InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- lvii InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- lviii Gouvernement du Canada, La stratégie canadienne de lutte contre le racisme, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/mobilisation-contre-racisme.html>
- lix Parlement du Canada, Projet de loi C-5, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-5/troisieme-lecture>
- lx Site Web de la législation (Justice), *Code criminel*, <https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/index.html>
- lxi Gouvernement du Canada, Représentation des Autochtones devant les tribunaux de juridiction criminelle au Canada : Étude fondée sur l'indice de taux relatif, <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/efitr-eurri/index.html>
- lxii Gouvernement du Canada, Toutes les voix comptent : les répercussions des problèmes juridiques graves chez les jeunes de 16 à 30 ans de la communauté noire, <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/jcn-ybc/index.html>
- lxiii Gouvernement du Canada, Les Afro-Canadiens en milieu urbain : Une étude qualitative des problèmes d'ordre juridique graves au Québec, <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/amu-uac/index.html>
- lxiv Gouvernement du Canada, Sondage national sur la justice - Sondage national sur la justice de 2021 : Tableaux de données, <https://open.canada.ca/data/fr/dataset/980a2a50-7838-48c5-851d-fdb8e56a93f9/ressource/1bf6884b-ba04-4a08-9813-d99807fab5be>
- lxv Parlement du Canada, Projet de loi C-15, *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, <https://parl.ca/DocumentViewer/fr/43-2/projet-loi/C-15/sanction-royal>
- lxvi Commission de vérité et réconciliation du Canada, Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action, https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_1-Action_French.pdf
- lxvii Ministère de la Justice Canada, Document d'information : Interlocuteur spécial sur les lieux de sépulture anonymes des pensionnats indiens, <https://www.canada.ca/fr/ministere-justice/nouvelles/2021/08/document-dinformation-interlocuteur-special-sur-les-lieux-de-sepulture-anonymes-des-pensionnats-indiens.html>
- lxviii Ministère de la Justice Canada, Programme de justice autochtone, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html>
- lxix Ministère de la Justice Canada, Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/apc-acp/index.html>
- lxx Parlement du Canada, Projet de loi C-5, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-5/troisieme-lecture>
- lxxi Ministère de la Justice Canada, Document d'information : Interlocuteur spécial sur les lieux de sépulture anonymes des pensionnats indiens, <https://www.canada.ca/fr/ministere-justice/nouvelles/2021/08/document-dinformation-interlocuteur-special-sur-les-lieux-de-sepulture-anonymes-des-pensionnats-indiens.html>
- lxxii Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones : disparues et assassinées, Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>
- lxxiii Gouvernement du Canada, Comment nous avons élaboré un plan d'action national avec nos partenaires, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1590950479157/1590950564663>
- lxxiv Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, La voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1622233286270/1622233321912>
- lxxv Gouvernement du Canada, Comment nous avons élaboré un plan d'action national avec nos partenaires, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1590950479157/1590950564663>
- lxxvi Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, La voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1622233286270/1622233321912>
- lxxvii Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, La voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1622233286270/1622233321912>
- lxxviii Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, La voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1622233286270/1622233321912>

- ^{lxxix} Parlement du Canada, Projet de loi S-4, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur l'identification des criminels et apportant des modifications connexes à d'autres lois (réponse à la COVID-19 et autres mesures)*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/S-4/troisieme-lecture>
- ^{lxxx} Parlement du Canada, Projet de loi S-4, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur l'identification des criminels et apportant des modifications connexes à d'autres lois (réponse à la COVID-19 et autres mesures)*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/S-4/troisieme-lecture>
- ^{lxxxi} Parlement du Canada, Projet de loi S-4, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur l'identification des criminels et apportant des modifications connexes à d'autres lois (réponse à la COVID-19 et autres mesures)*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/S-4/troisieme-lecture>
- ^{lxxxii} Ministère de la Justice Canada, Document d'information législatif : Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, tel qu'elle a été édictée (projet de loi C-75 lors de la 42e législature), <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/sjp-jsp/c75/p3.html>
- ^{lxxxiii} Site Web de la législation (Justice), *Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2019_16/page-1.html
- ^{lxxxiv} Site Web de la législation (Justice), *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-1.4/index.html?wbdisable=false>
- ^{lxxxv} Site Web de la législation (Justice), *Règlement sur le refus d'autorisation pour l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-97-180/page-1.html>
- ^{lxxxvi} Ministère de la Justice Canada, Trousse d'outils AIDE : Comment repérer les cas de violence familiale et intervenir pour les conseillers et conseillers juridiques en droit de la famille, <https://www.justice.gc.ca/fra/df-fl/aide-help/index.html>
- ^{lxxxvii} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur la protection des renseignements personnels*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-21/>
- ^{lxxxviii} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur la protection des renseignements personnels*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-21/>
- ^{lxxxix} Ministère de la Justice, Moderniser la *Loi sur la protection des renseignements personnels* : Rapport sur ce que nous avons entendu, <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/lprp-pa/cqnae-wwh/p1.html>
- ^{xc} InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>.
- ^{xci} Parlement du Canada, Projet de loi C-3, *Loi modifiant le Code criminel et le Code canadien du travail*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-3/sanction-royal>
- ^{xcii} Site Web de la législation (Justice), *Code criminel*, <https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/index.html>
- ^{xciii} Parlement du Canada, Projet de loi C-4, *Loi modifiant le Code criminel (thérapie de conversion)*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-4/sanction-royal>
- ^{xciv} Site Web de la législation (Justice), *Code criminel*, <https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/index.html>
- ^{xcv} Parlement du Canada, Projet de loi C-5, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-5/troisieme-lecture>
- ^{xcvi} Ministère de la Justice, Programme de financement des services de justice pour les jeunes (PFSJJ), <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/pfsjj-yjsfp.html>.
- ^{xcvii} Ministère de la Justice, Fonds du système de justice pour les jeunes, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/jj-yj/index.html>
- ^{xcviii} Ministère de la Justice, Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/intens.html>.
- ^{xcix} Ministère de la Justice, Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/ttt-dtc.html>.
- ^c Ministère de la Justice, Programme de justice autochtone, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html>.
- ^{ci} Ministère de la Justice Canada, Programme de justice autochtone, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html>
- ^{cii} Ministère de la Justice, Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/ttt-dtc.html>.
- ^{ciii} Site Web du ministère de la Justice, *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, <https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/y-1.5/page-1.html>

- civ Ministère de la Justice, Chercher dans le répertoire de la justice réparatrice, <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/jr-rj/rch-sch.aspx>.
- cv InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>.
- cvi Ministère de la Justice, Programme d'aide juridique, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/aide-aid.html>.
- cvi Ministère de la Justice, Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/apc-acp/index.html>.
- cvi Ministère de la Justice, Ententes sur les services d'accès à la justice dans les territoires, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/access.html>.
- cix Ministère de la Justice, Programme d'aide juridique, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/aide-aid.html>.
- cx Ministère de la Justice, Programme juridique de partenariats et d'innovation, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/pjpi-jpip.html>.
- cx Commission de vérité et réconciliation du Canada, Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action, https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_1-Action_French.pdf
- cxii Ministère de la Justice Canada, Le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/lo-ol/index.html>
- cxiii Gouvernement du Canada, Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023 : Investir dans notre avenir, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/plan-action-langues-officielles/2018-2023.html>
- cxiv Ministère de la Justice, Fonds canadien de justice familiale, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/famil/index.html>.
- cxv Site Web de la législation (Justice), *Loi sur le divorce*, <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/d-3.4/index.html>
- cxvi Ministère de la Justice, Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions*, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/contraventions.html>.
- cxvii Site Web du ministère de la Justice, *Loi sur les contraventions*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-38.7/index.html>.
- cxviii Ministère de la Justice Canada, Le Fonds d'aide aux victimes, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/index.html>
- cxix Ministère de la Justice Canada, Unité de liaison pour l'information à l'intention des familles, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/fada-mmwiw/info.html>
- cx Site Web de la législation (Justice), *Code criminel*, <https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/index.html>
- cxix Ministère de la Justice Canada, Le Fonds d'aide aux victimes, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/index.html>
- cxii Ministère de la Justice Canada, Le Fonds d'aide aux victimes, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/index.html>
- cxiii Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, <https://www.victimesdabord.gc.ca/>.
- cxiv InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>.
- cxv Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones : disparues et assassinées, Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>
- cxvi Gouvernement du Canada, Comment nous avons élaboré un plan d'action national avec nos partenaires, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1590950479157/1590950564663>
- cxvii Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, La voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1622233286270/1622233321912>
- cxviii Nations Unies, Objectifs de développement durable, <https://sdgs.un.org/fr/goals>
- cxix Site Web de la législation (Justice), *Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2019_16/?wbdisable=true
- cxix Parlement du Canada, Projet de loi C-5, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-5/troisieme-lecture>
- cxix Parlement du Canada, Projet de loi C-15, *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, <https://parl.ca/DocumentViewer/fr/43-2/projet-loi/C-15/sanction-royal>

- ^{cxxxiii} Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, La voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1622233286270/1622233321912>
- ^{cxxxiiii} Gouvernement du Canada, Comment nous avons élaboré un plan d'action national avec nos partenaires, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1590950479157/1590950564663>
- ^{cxxxiv} Statistique Canada, Enquête canadienne sur les problèmes juridiques (ECPJ), <https://www.statcan.gc.ca/fr/enquete/menages/5337>
- ^{cxxxv} Open Government Partnership, Coalition OGP sur la justice, <https://www.opengovpartnership.org/fr/ogp-coalition-on-justice/>
- ^{cxxxvi} Site Web de la législation (Justice), *Code criminel*, <https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/index.html>
- ^{cxxxvii} Ministère de la Justice Canada, Soutien destiné aux évaluations de l'incidence de l'origine ethnique et culturelle, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/soutien-supporting.html>
- ^{cxxxviii} Ministère de la Justice, Programme de financement des services de justice pour les jeunes (PFSJJ), <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/pfsjj-yjsfp.html>
- ^{cxxxix} Ministère de la Justice Canada, Programme d'aide juridique, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/aide-aid.html>
- ^{cxl} Ministère de la Justice Canada, Programme de justice autochtone, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html>
- ^{cxli} InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ^{cxlii} InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ^{cxliiii} Gouvernement du Canada, Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale, <https://www.canada.ca/fr/conseil-privé/organisation/greffier/appel-action-faveur-lutte-contre-racisme-equite-inclusion-fonction-publique-federale.html>
- ^{cxliv} Site Web de la législation (Justice), *Loi canadienne sur l'accessibilité*, <https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/>
- ^{cxlv} Gouvernement du Canada, Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/mieux-etre-inclusion-diversite-fonction-publique/sante-mieux-etre-fonctionnaires/sante-mentale-travail/strategie-fonction-publique-federale-sante-mentale-milieu-travail.html>
- ^{cxlvi} Ministère de la Justice Canada, Stratégie de transformation numérique (STN) 2021-24, https://publications.gc.ca/collections/collection_2022/jus/J22-40-2022-fra.pdf
- ^{cxlvii} Gouvernement du Canada, La Stratégie fédérale de développement durable, <https://2019-2022.fsds-sfdd.ca/fr>
- ^{cxlviii} Gouvernement du Canada, Stratégie de développement durable du ministère de la Justice de 2020 à 2023, <https://open.canada.ca/data/fr/dataset/824a0150-df6d-4a06-a98b-3e0aad8330ae>
- ^{cxlix} Ministère des Finances Canada, Soutenir les Canadiens et lutter contre la COVID-19 Énoncé économique de l'automne de 2020, <https://budget.gc.ca/fes-eea/2020/home-accueil-fr.html>
- ^{cl} Ministère de la Justice, Programme de financement des services de justice pour les jeunes (PFSJJ), <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/pfsjj-yjsfp.html>
- ^{cli} Ministère de la Justice Canada, Programme de justice autochtone, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html>
- ^{clii} Ministère de la Justice Canada, Programme d'aide juridique, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/aide-aid.html>
- ^{cliii} Ministère de la Justice, Programme juridique de partenariats et d'innovation, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/pjpi-jpip.html>
- ^{cliv} Ministère de la Justice Canada, Programme d'aide juridique, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/aide-aid.html>
- ^{clv} Ministère de la Justice Canada, Le Fonds d'aide aux victimes, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/index.html>
- ^{clvi} Gouvernement du Canada, Budgets supplémentaires des dépenses, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/budgets-supplementaires.html>
- ^{clvii} Ministère de la Justice Canada, 2021-2022 Plan ministériel, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2021_2022/index.html
- ^{clviii} Comptes publics du Canada, <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- ^{clix} InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>

- ^{clx} Ministère de la Justice, Rapports sur les résultats ministériels, Rapports ministériels sur le rendement, <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/index.html>.
- ^{clxi} Ministère de la Justice Canada, 2021-2022 Plan ministériel, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2021_2022/index.html
- ^{clxii} Ministère de la Justice, Programme de financement des services de justice pour les jeunes (PFSJJ), <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/pfsjj-yjsfp.html>.
- ^{clxiii} Ministère de la Justice, Programme de financement des services de justice pour les jeunes (PFSJJ), <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/pfsjj-yjsfp.html>.
- ^{clxiv} Ministère de la Justice Canada, Programme d'aide juridique, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/aide-aid.html>
- ^{clxv} Ministère de la Justice Canada, États des résultats prospectif 2020-2021 & 2021-2022, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2021_2022/erp-foso.html
- ^{clxvi} Ministère des Finances Canada, Soutenir les Canadiens et lutter contre la COVID-19 Énoncé économique de l'automne de 2020, <https://budget.gc.ca/fes-eea/2020/home-accueil-fr.html>
- ^{clxvii} Site Web du ministère de la Justice, *Loi sur le ministère de la Justice*, <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/j-2/>.
- ^{clxviii} Ministère de la Justice, Rapport sur les résultats ministériels 2021-2022 – Tableaux de renseignements supplémentaires, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2021_2022/index.html
- ^{clxix} Premier ministre du Canada, Justin Trudeau, Lettres de mandat, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat>.
- ^{clxx} Ministère de la Justice, Rapport sur les résultats ministériels 2021-2022 – Tableaux de renseignements supplémentaires, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2021_2022/index.html
- ^{clxxi} Gouvernement du Canada, InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#>.
- ^{clxxii} Ministère de la Justice, Rapport sur les résultats ministériels 2021-2022 – Tableaux de renseignements supplémentaires, Rapports sur les achats écologiques, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2021_2022/supp/t7.html
- ^{clxxiii} Ministère de la Justice, Rapport sur les résultats ministériels 2021-2022 – Tableaux de renseignements supplémentaires, Détails sur les programmes de paiements de transfert, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2021_2022/supp/t1.html
- ^{clxxiv} Ministère de la Justice, Rapport sur les résultats ministériels 2021-2022 – Tableaux de renseignements supplémentaires, Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus), https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2021_2022/supp/t6.html
- ^{clxxv} Ministère de la Justice, Rapport sur les résultats ministériels 2021-2022 – Tableaux de renseignements supplémentaires, Réponses aux comités parlementaires et aux audits externes, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2021_2022/supp/t2.html
- ^{clxxvi} Ministère de la Justice, Rapport sur les résultats ministériels 2021-2022 – Tableaux de renseignements supplémentaires, Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable, https://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/cp-pm/dpr-rr/2021_2022/supp/t3.html
- ^{clxxvii} Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>.